



2015

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Avant-propos

Ce rapport est établi conformément à la disposition du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, dont la compétence relève du SMICTOM LGB.

Il est transmis aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) membres du SMICTOM LGB. Les Présidents en font une présentation à leurs assemblées délibérantes qui prennent acte de ce rapport par délibération.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public, ainsi il sera tenu à la disposition du public.

I. Présentation du syndicat	3
1. Compétences	3
2. Territoire	4
3. Fonctionnement	6
a) Les élus	6
b) Le personnel	7
II. Orientations du SMICTOM LGB dans la gestion des déchets	9
1. Objectifs	9
2. Actions menées en 2015	9
3. Développement de la communication	10
III. Organisation Générale des collectes et du traitement des déchets ménagers	16
1. Collecte des ordures ménagères	18
a) Définition	18
b) Organisation de la collecte	18
c) Tonnages collectés	21
d) Traitement	22
2. Collecte sélective multi-matériaux	23
a) Définition	23
b) Organisation de la collecte	23
c) Centre de tri	33
3. Collecte des déchets verts	38
a) Définition	38
b) Organisation de la collecte	38
c) Fréquences et jours de collecte	38
d) Tonnages collectés	39
e) Traitement	39
4. Collecte des textiles, linges et chaussures	39
a) Consignes de tri	39
b) Organisation de la collecte	40
c) Tonnages collectés	40
d) Traitement	42
5. Gestion des déchèteries	42
a) Un réseau de 7 déchèteries	43
b) Déchets acceptés	44
c) Fréquentation des déchèteries	45
d) Tonnages collectés	47
e) Traitement	49
6. Exploitation de l'ISDND de Fauillet	51
a) Présentation de l'installation	51
b) Exigences législatives et environnementales	51
c) Tonnages traités	52
IV. SITUATION FINANCIÈRE	53
1. Tarifs applicables en 2015	53
2. Présentation générale du compte administratif 2015	54
3. État des emprunts Évolution des remboursements par année	59
4. Étude des coûts de services – AnnÉe 2015	60
5. Marchés publics et consultations	62
V. Prespectives 2016	63
Liste des figures, tableaux et graphiques	65

I. PRÉSENTATION DU SYNDICAT

LE SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES LOT-GARONNE-BAÏSE (SMICTOM LGB) EST NÉ LE 1^{ER} NOVEMBRE 2009 DE LA FUSION DE DEUX SYNDICATS : LE SMICTOM D'AIGUILLON ET LE SMCTOM DU PAYS D'ALBRET.

I. COMPÉTENCES

Le SMICTOM LGB assure, en lieu et place des collectivités territoriales adhérentes, la compétence « collecte » des déchets ménagers et assimilés :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- La collecte sélective multi-matériaux ;
- La gestion d'un réseau de 7 déchèteries;
- L'exploitation de l'installation de stockage des déchets industriels banals, des plastiques agricoles et industriels du site de Fauillet.

Dans le cadre de ses missions, des actions de communication sont également menées auprès des usagers et des écoles : informations sur les consignes de tri, l'organisation des collectes et le traitement des déchets ménagers.

Depuis le 1^{er} octobre 2011, la compétence « traitement » des déchets ménagers a été transférée au syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne (ValOrizon). Il gère le traitement des ordures ménagères résiduelles, et le tri des emballages ménagers recyclables.

	Collecte		Traitement
	Porte à porte	Apport volontaire	
Ordures ménagères résiduelles			
Journaux - Magazines			
Verre			
Emballages recyclables			
Déchets verts			
Textiles			
Déchets déposés en déchèteries			

Opération assurée par le SMICTOM LGB Opération assurée par ValOrizon

Tableau 1 : Répartition des compétences entre SMICTOM LGB et ValOrizon

2. TERRITOIRE

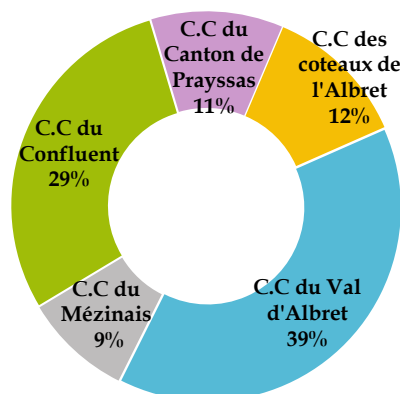
Le SMICTOM LGB se compose de 5 Communautés de Communes :

Communauté de Communes du Confluent	Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret	Communauté de Communes du Mézinais	Communauté de Communes du Canton de Prayssas	Communauté de Communes du Val d'Albret
•18 communes	•13 communes	•7 communes	•10 communes	•14 communes
Aiguillon Ambrus Bazens Bourran Clermont -Dessous Damazan Frégimont Galapian Lagarrigue Monheurt Nicole Port Sainte Marie Puch d'Agenais Razimet Saint Léger Saint Léon Saint Pierre de Buzet Saint Salvy	Andiran Calignac Espiens Fieux Francescas Fréchou Lamontjoie Moncaut Moncrabeau Montagnac-sur-Auvignon Nomdieu Saint-Vincent-de-Lamontjoie Saumont	Lannes Mézin Poudenas Réaup-Lisse Sainte-Maure-de-Peyriac Saint-Pé-Saint-Simon Sos-Gueyze-Meylan	Cours Granges-Sur-Lot Lacépède Laugnac Lusignan Petit Madaillan Montpezat-d'Agenais Prayssas Saint-Sardos Sembas	Barbaste Bruch Buzet-sur-Baïse Feugarolles Lasserre Lavardac Mongailard Montesquieu Nérac Pompiey Saint Laurent Thouars-sur-Garonne Vianne Xaintrailles

S'étendant sur une superficie de 1 122Km², le territoire du SMICTOM LGB totalise une population de 46 096 habitants répartis sur 62 communes de la manière suivante :

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population	Rapport population/ population totale	Superficie (km ²)	Densité (hab./Km ²)
C.C DU CONFLUENT	18	13 344	29%	222,4	60
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	13	5 716	12%	234,6	24
C.C DU MEZINAIS	7	4 102	9%	245,5	17
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	10	4 847	11%	153,8	32
C.C DU VAL D'ALBRET	14	18 087	39%	266	68
Total	62	46 096	100%	1 122,3	41

Tableau 2 : Population, superficie et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB
(Source INSEE : Populations légales totales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 - Référence statistique 2012)



Graphique 1 : Répartition de la population du SMICTOM LGB

3. FONCTIONNEMENT

a) Les élus

Le SMICTOM LGB est administré par un **Comité Syndical composé de délégués élus** par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Chaque décision prise par cet organe fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.

Le **Comité élit un Bureau** qui prépare les dossiers relevant d'une délibération en Comité Syndical.

Une **Commission d'Appel d'Offres** pour les marchés publics et des **commissions permanentes** ont également été constituées pour réfléchir en amont des projets, sur les grandes orientations du Syndicat.

Le Comité Syndical	Le Bureau	La Commission d'Appel d'Offres
<ul style="list-style-type: none">▪ Constitué de 81 délégués, il se réunit au moins une fois par trimestre pour délibérer sur les sujets courants et les projets du Syndicat.▪ Le Comité Syndical:<ul style="list-style-type: none">- élit le bureau ;- vote le budget ;- définit la politique du Syndicat ;- décide des travaux.	<ul style="list-style-type: none">▪ Il se compose de 13 membres : Le Président, M. Alain LORENZELLI, entouré d'un Vice-Président délégué, M. Michel MASSET, et de 11 Vice-Présidents, chacun en charge d'une commission.▪ Le Bureau prépare les décisions du Comité.	<ul style="list-style-type: none">▪ Son rôle, conformément au code des marchés publics, consiste à vérifier la validité des candidatures et des offres, puis à émettre un avis concernant l'attribution des marchés.

Les commissions permanentes

- **Commission « affaires générales »** *Président : M. Christophe BESSIERES*
Elle gère tous les aspects du fonctionnement du Syndicat.
- **Commissions « collectes sélectives » et « collectes des ordures ménagères »**
Présidents : M. Jacques FRESQUET et M. Jacques SOULAGE
Elles suivent le fonctionnement des collectes et étudient les évolutions à mettre en œuvre.
- **Commission « communication »** *Président : M. Jacques DUMAIS*
Elle établit la stratégie de communication et de diffusion auprès des collectivités locales, des médias et du grand public.
- **Commissions « déchèteries zones nord et sud »**
Présidents : M. Christian LAFOUGERE et M. Serge CERE
Elles traitent des questions relatives à l'exploitation des déchèteries.
- **Commission « finances »** *Président : M. Pascal LEGENDRE*
Elle est chargée de préparer le budget du Syndicat et de suivre son exécution.
- **Commission « matériel »** *Président : M. Francis MALISANI*
Elle assure le suivi et la gestion du parc roulant.
- **Commission « personnel »** *Président : M. Daniel GUIHARD*
Elle définit la politique des ressources humaines et fait l'interface entre les élus et le personnel.
- **Commission « techniques innovantes et ISDND de Fauillet »** *Président : M. Alain POLO*
Elle est chargée du suivi du fonctionnement de l'ISDND de Fauillet et étudie les évolutions à mettre en œuvre afin d'optimiser la gestion des collectes et des déchèteries.
- **Commission « évolutions fiscales (TEOM, redevances...) »** *Président : M. Jean-Louis MOLINIE*
Elle est chargée de réfléchir, en lien avec les Communautés de Communes, à l'évolution de la fiscalité en matière de collecte des déchets ménagers.

Figure 2 : Les instances du SMICTOM LGB

b) Le personnel

Au 31 décembre 2015, le personnel affecté à la gestion des déchets du Syndicat se compose de 43 agents titulaires, de 2 agents en contrat aidé (emploi avenir et CAE/CUI) et de 10 agents contractuels. Ils assurent le fonctionnement quotidien de la structure et mettent en œuvre les décisions du Comité Syndical et du Bureau sous la responsabilité du Président.

EMPLOI 2015	Effectif au 31/12/2015	Statut			Age			Sexe	
		FPT	CDI	CAE/CUI	< 30 ans	30 à 45 ans	> 45ans	M	F
Chauffeur PL et SL	13	13	0	0	2	4	7	13	0
Agent de collecte	13	12	0	1	2	4	7	13	0
Gardien de déchèterie	5	5	0	0	0	2	3	3	2
Mécanicien	1	1	0	0	0	0	1	1	0
Assistant de prévention	1	1	0	0	0	0	1	1	0
ISDND de Fauillet	1	1	0	0	0	0	1	1	0
Disponibilité	2	2	0	0	0	1	1	1	1
Agent administratif	5	4	0	1	1	3	1	1	4
Encadrement intermédiaire	3	3	0	0	0	1	2	3	0
Cadre	1	1	0	0	0	0	1	0	1
Total emploi	45	43	0	2	5	15	25	37	8

9,63 adjoints techniques de 2^{ème} classe en équivalence temps plein

Tableau 3 : Caractéristiques du personnel

- La pyramide des âges montre que la moitié du personnel a atteint ou dépassé les 45 ans. Aussi, une vigilance particulière doit être apportée aux futurs recrutements afin de rajeunir les effectifs ;
- Un de nos agents reste en disponibilité pour convenance personnelle et un autre est en disponibilité de droit.

ABSENTÉISME	Nombre d'agents concernés	Total 2015 en jours
Arrêt de maladie ordinaire	25	533
Arrêt de longue maladie	1	252
Arrêt de longue durée	0	0
Disponibilité d'office (fin de droit à congés maladie)	0	0
Accident de travail	5	296
Maladie professionnelle	0	0
Maternité	0	0
Total emploi	28	1 081
Taux d'absentéisme (en %)	10,82⁽¹⁾	

(1) Nombre de jours d'absence/nombre de jours théoriquement travaillés (222 jours * 45 permanents*100)

Ce taux d'absentéisme est en diminution. Il s'élevait à 11,79 en 2014.

Tableau 4 : L'absentéisme en 2015

II. ORIENTATIONS DU SMICTOM LGB DANS LA GESTION DES DÉCHETS

La **gestion des déchets** représente un véritable **enjeu** tant au niveau **financier** qu'**environnemental**.

1. OBJECTIFS

Conscient de l'importance de cet enjeu, le **SMICTOM LGB** met en œuvre et développe ses **actions** autour de **3 axes principaux** :

- **Intensification** du **tri** et de la **valorisation** des **déchets ménagers** ;
- **Optimisation** des **collectes** en conciliant **maîtrise des coûts** et **qualité de service** ;
- **Développement** de la **communication** et de l'information aux publics.

Afin de garantir l'efficacité des projets, cette **démarche s'inscrit** dans un **programme pluriannuel**.

2. ACTIONS MENEES EN 2015

Ce **travail** a été **initié dès 2015** au travers des **actions suivantes** :

RENOUVELLEMENT DES VÉHICULES DE COLLECTE

1

Achat de :

- 2 polybennes d'occasion
- 1 caisson mobile équipé d'une grue de levage pour la collecte des bornes d'apport volontaire
- 3 BOM d'occasion
- 2 BOM neuves (livraison effectuée en mars 2016)

INSTALLATION D'UN LOGICIEL D'EXPLOITATION SUR L'ENSEMBLE DES VÉHICULES DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

2

Ce logiciel permet de **cartographier** les **circuits de collecte** des ordures ménagères et de **suivre l'activité** des collectes **en temps réel**.

L'**exploitation** et l'**analyse** de ces **données** sont **essentiels** pour **optimiser** les **circuits de collecte**.

HARMONISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES EN APPORT VOLONTAIRE

3

Les **communes** de **Feugarolles, Lagarrigue, Prayssas, Saint Laurent et Saint Léon** disposaient d'un **Trisaco**, caisson multicompartimenté, pour la **collecte des déchets recyclables** en apport volontaire.

Au cours de l'année 2015, afin d'optimiser le tri et la collecte des déchets recyclables, le **SMICTOM LGB** en **partenariat** avec les **communes** a **décidé d'aménager des points tri** pour remplacer ces **Trisacos**.

RÉORGANISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN PORTE À PORTE

4

Cette expérimentation a été réalisée sur les communes d'Aiguillon, Ambrus, Bazens, Buzet-sur-Baïse, Damazan, Port-Sainte-Marie et Vianne. En octobre 2015, le SMICTOM LGB, en concertation avec ces communes, a décidé de supprimer la collecte des emballages en verre en porte à porte. Elle a été remplacée par une collecte en apport volontaire, moins coûteuse, plus performante et déjà en place sur la quasi-totalité du territoire français. A cet effet, en plus de celles existantes, 19 bornes de collecte du verre ont été installées.

Par ailleurs, ces modifications se sont accompagnées d'une réorganisation des circuits et des jours de collecte.

Enfin, l'installation d'un système de pesée embarquée sur le polybenne assurant la collecte des bornes sur ce secteur permettra d'assurer un suivi et une évaluation de l'opération en vue d'une extension éventuelle sur les communes restantes desservies en porte à porte.

DÉCHÈTERIE DE NÉRAC : INSTALLATION D'UNE NOUVELLE BENNE DÉDIÉE À LA COLLECTE ET AU RECYCLAGE DU MOBILIER USAGÉ

5

Dans le cadre du programme Eco-Mobilier, le SMICTOM LGB s'est engagé au côté de ValOrizon pour maximiser la valorisation des meubles usagés. Ainsi, il a été décidé d'installer d'ici 2018, dans toutes les déchèteries, des bennes de collecte pour prendre en charge le mobilier usagé et organiser son tri puis son traitement.

Ce dispositif a été initié en janvier 2015 sur la déchèterie de Nérac par la mise en place de la première benne Éco-mobilier.

Cette collecte contribue à l'amélioration des performances de valorisation des déchets du Syndicat et à la maîtrise des coûts. En effet, l'enlèvement et le traitement de ces déchets d'ameublement ne sont plus à la charge du Syndicat et le contrat territorial avec ValOrizon prévoit la perception d'une subvention sur la mise en place de points de collecte et sur les tonnages collectés.

3. DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

Pour faire comprendre les enjeux et promouvoir les collectes sélectives, le SMICTOM LGB poursuit ses actions de communication et d'information auprès des habitants et du jeune public.

Afin d'assurer une communication de proximité et d'améliorer la diffusion des informations, le SMICTOM LGB a souhaité développer l'information aux collectivités adhérentes. Il a décidé également de privilégier la concertation et la mobilisation des élus locaux dans la mise en place des projets y compris dans l'information envers les habitants.

La communication joue un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat.

Déclinée sur deux axes (écrite et orale), elle porte sur plusieurs thématiques :

- Informations correctives liées à des problèmes de collecte ou de consignes de tri ;
- Renseignements sur les services proposés aux usagers ;
- Coûts des services ;
- Modifications des collectes ;
- Intérêt environnemental et économique du tri des déchets ménagers.

a) Sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets pour impliquer et mobiliser les habitants

L'implication des habitants dans la gestion des déchets s'effectue au travers d'outils de communication variés :

MÉMOS TRI




Mémo tri
Point tri
Trier, nous avons tous à y gagner !

Ils présentent de manière synthétique les **consignes de tri** des déchets recyclables en **apport volontaire** et en **porte à porte**. Ils donnent également des **informations** utiles sur le **réseau des déchèteries** (localisation, horaires d'ouverture, produits acceptés).

Ils ont été **distribués** lors de la suppression des Trisacos au profit de **l'implantation de points tri** sur les communes concernées. Ils sont également **remis aux usagers** lors de la **dotation de bacs**, de **visites en porte à porte** et aux **scolaires** lors des animations.

GUIDE SUR LE VERRE




A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2015 : LA COLLECTE DU VERRE CHANGE

Dans le cadre de la réorganisation du système de collecte en **porte à porte**, ce **guide** a été réalisé afin de **présenter les nouvelles consignes de tri**, les **enjeux** de cette nouvelle **collecte**, les **emplacements des bornes à verre** et **l'importance du tri** des déchets ménagers.

Accompagné d'une note d'information, il a été **distribué**, en collaboration avec les **élus locaux**, à chaque habitant concerné **en porte à porte**.

NOTE D'INFORMATION : ERREUR DE TRI



ERREUR DE TRI
JE NE DÉPOSE PAS DANS LE BAC BLEU

RAPPEL : Tous les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) doivent être déposés **UNIQUEMENT** dans les bornes à verre.

Cette **note rappelle** les **consignes de tri**. Lors de la collecte sélective en **porte à porte**, si les **agents constatent trop d'erreurs de tri**, elle est **distribuée aux habitants concernés** pour les **aider dans leur geste de tri**.

PLAQUETTE SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)




Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
Consignes de tri

Les 4 grandes familles d'appareils

Elle présente les consignes de tri et le fonctionnement de la collecte des DEEE en déchèterie.

Elle est distribuée par les gardiens lors du passage des habitants en déchèterie.

PANNEAU ET PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LA COLLECTE DU MOBILIER USAGÉ



Déchèterie de Nérac : Une nouvelle benne pour le mobilier usagé

Dans le cadre du Programme Éco-mobilier, une benne «Mobilier usagé» a été installée sur la déchèterie de Nérac.

Mise en place depuis le 14 janvier 2015, cette collecte permet de recycler ou de valoriser les meubles, matériels et mobilier de jardin.

La déchèterie de Nérac, située en bordure de la route d'Agen, est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Dans le cadre de la mise en place de la benne Éco-mobilier sur la déchèterie de Nérac, une plaquette a été réalisée et distribuée en déchèterie pour présenter aux habitants ce nouveau service.

Des panneaux ont également été implantés à la déchèterie pour mieux guider les usagers et leur rappeler les consignes de tri.

b) Intervention auprès des scolaires

Animations en classe

Afin de diffuser l'information au sein des différents foyers et de susciter l'intérêt de la nouvelle génération, le SMICTOM LGB réalise des animations au sein des établissements scolaires (écoles maternelles et élémentaires) du territoire syndical. Ces animations, conçues en partenariat avec la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) du Lot-et-Garonne (anciennement Inspection Académique), sont gratuites, s'adaptent à l'âge des enfants selon les niveaux des classes et s'intègrent aux projets pédagogiques de la classe.

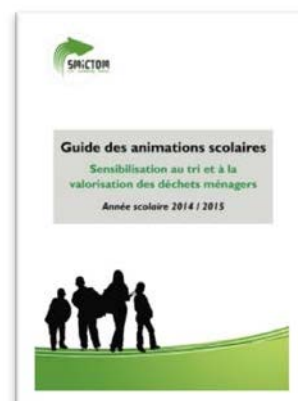
Une rencontre préalable est réalisée avec les enseignants pour répondre au mieux à leurs attentes et préciser les modalités d'intervention (encadrement, durée, matériels apportés par l'intervenant, locaux mis à disposition dans l'école...).

L'objectif est de permettre aux élèves :

- De découvrir l'univers des déchets ménagers : l'importance du geste de tri, les consignes de tri, le recyclage des emballages, la réduction des déchets, le compostage individuel ;
- De comprendre les enjeux liés à leur gestion.

Un livret décrivant ces animations est envoyé en début d'année scolaire à chaque école. Il est également téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.smictomlgb.fr/fr/les-animations-scolaires.html>



Au cours de l'année 2015, le Syndicat a sensibilisé près de 550 élèves.

Le tableau suivant présente les interventions réalisées sur le territoire syndical.

Date	Nom de l'établissement	Classe	Nombre d'élèves
27/01/2015	Ecole de Moncaut	CE1/CE2	26
03/03/2015	Ecole d'Espiens	CE1/CE2	24
05/03/2015	Ecole d'Espiens	CM1/CM2	22
09/03/2015	Ecole de Bazens	Classe unique	30
10/03/2015	Ecole de Francescas	GS/CP/CE1/CE2	43
12/03/2015	Ecole de Francescas	MS/GS/CM1/CM2	48
16/03/2015	Ecole de Moncrabeau	CP/CE1/CE2/CM1/CM2	34
17/03/2015	Ecole de Calignac	GS/CP	19
31/03/2015	Ecole de Buzet-Sur-Baïse	GS/CP/CM1/CM2	53
09/04/2015	Ecole de Buzet-Sur-Baïse	CE1/CE2	37
28/05/2015	Ecole de Xaintrailles	Classe unique	16
06/10/2015	Ecole de Feugarolles	GS/CP	27
05/11/2015	Ecole de Lagarrigue	CE1/CE2/CM1/CM2	43
09/11/2015	Ecole de Barbaste	CP/CE2/CM1	48
10/11/2015	Ecole de Barbaste	CE1/CE2/CM1/CM2	50

Tableau 5 : Liste des animations scolaires réalisées en 2015

Visites sur sites

Pour compléter les interventions dans les établissements scolaires, le SMICTOM LGB propose des visites sur sites (déchèteries, centre de tri et Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Nicole). Ces visites sont gratuites. Seul le transport vers le site est à la charge de l'école. Néanmoins, dans le cadre de la convention éducative, le Conseil départemental du Lot-et-Garonne peut subventionner ces frais sous certaines conditions.

Près de 200 élèves ont effectué ces visites au cours de l'année 2015.

Date	Nom de l'établissement	Nombre d'élèves
25/03/2015	Lycée agricole de Nérac	24
02/04/2015	Ecole de Lavardac	25
08/04/2015	Ecole de Lavardac	27
15/04/2015	Ecole de Francescas	69
12/11/2015	Collège de Mézin	18

Tableau 6 : Liste des visites sur sites effectuées en 2015

c) Une démarche complémentaire : La prévention des déchets

Afin de **poursuivre l'optimisation du tri des déchets ménagers**, le SMICOM LGB en partenariat avec ValOrizon et les communautés de communes adhérentes, a décidé de **développer la pratique du compostage individuel**.



Il constitue la **manière la plus simple, la plus efficace et la plus économique** pour **valoriser la fraction organique des déchets ménagers**. Les particuliers peuvent ensuite **utiliser cet amendement** dans leurs **jardins et potagers**.

Ainsi, avec les soutiens de l'ADEME et du Conseil Départemental du Lot et Garonne, il a été **proposé** au particulier résidant sur le territoire **d'acquérir un composteur** à un tarif réduit de 15 €. La différence avec le coût réel, déduction faite des subventions de l'ADEME et du Conseil départemental du Lot-et-Garonne, est prise en charge par le SMICTOM LGB (18 €).

Initié en 2014, cette **opération** a été **poursuivie tout au long de l'année 2015**. Près de **300 composteurs** ont été **distribués** chez les usagers volontaires.

III. ORGANISATION GÉNÉRALE DES COLLECTES ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

La collecte et le traitement des déchets ménagers s'organisent de la manière suivante :

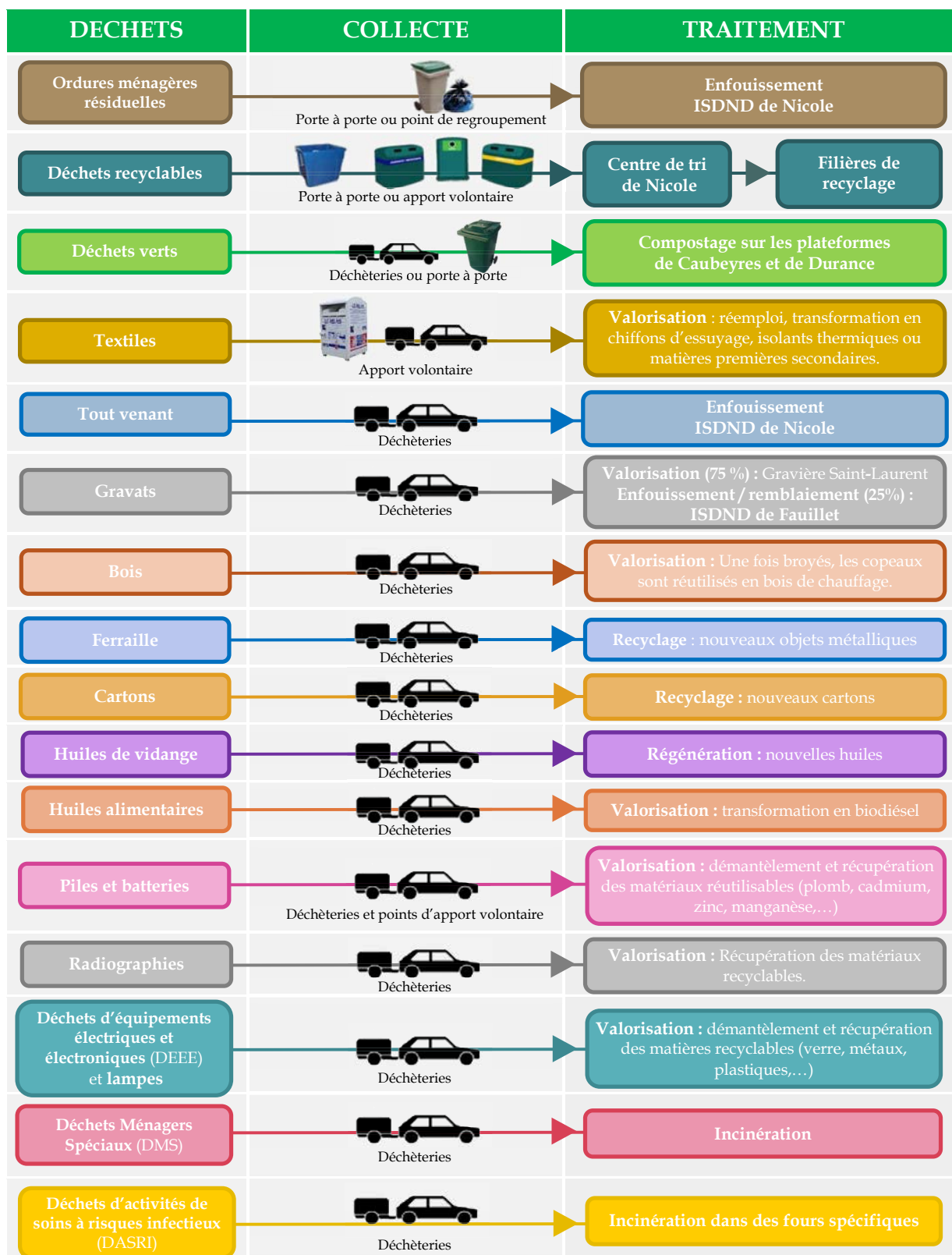


Figure 3 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers

23 359,6		Taux d'évolution entre 2014 et 2015		
■ Déchets d'équipements électriques et électroniques	374,2 t	8,1 kg/hab./an	+9% ↗	
■ Déchets ménagers spécifiques (huiles alimentaires, huiles de vidange, lampes, batteries, piles, déchets ménagers spéciaux, déchets d'activités de soins à risques infectieux)	66,5 t	1,4 kg/hab./an	+27% ↗(2)	
■ Encombrants	1 809,7 t	39,2 kg/hab./an	-17% ↘	
■ Mobilier usagé	139,4 t			
■ Bois	952,6 t	20,7kg/hab./an	+81,6% ↗(1)	
■ Gravats	2 094,8 t	45,4 kg/hab./an	+11,3% ↗	
■ Cartons bruns	311,2t	6,8kg/hab./an	+1,5% ↗	
■ Métaux	382,2t	8,3 kg/hab./an	-1,2% ↘	
■ Textiles	110,2 t	2,4 kg/hab./an	+0,3% ↗	
■ Déchets verts (collecte en déchèterie)	2 104,1 t	45,6 kg/hab./an	+9,4% ↗	
■ Déchets verts (collecte en porte à porte)	466,3 t		-7,5% ↘	
■ Déchets recyclables (collecte en apport volontaire)	2 588,4 t	56kg/hab./an	-0,3% ↘	
Tonnages collectés 2015	■ Ordures ménagères	11 960 t	259 kg/hab./an	+1,2% ↗

Figure 4 : Bilan 2015 des collectes des déchets ménagers

- (1) Cette hausse s'explique par la mise en place de la collecte du bois traité dans les bennes bois en mélange avec le bois non traité.
- (2) Cette hausse s'explique par la mise en place de la collecte de la laine de verre sur les déchèteries de Damazan et de Barbaste courant 2014.

I. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

a) Définition

Les **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** constituent la **part non recyclable et non valorisable des déchets ménagers**.

Il s'agit principalement de déchets organiques, d'emballages souillés ou non recyclables, de poussières, de débris de verre ou de vaisselle.



b) Organisation de la collecte

Les **Ordures Ménagères Résiduelles** sont collectées **en porte à porte ou en points de regroupement**.



La collecte est réalisée en régie sur tout le territoire du SMICTOM LGB par 6 BOM tournant 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, soit **30 tournées par semaine**.

Elle s'effectue en majorité 1 fois par semaine en zone rurale et deux fois par semaine sur les secteurs un peu plus urbanisés.

La figure suivante présente les fréquences de collecte des ordures ménagères par commune.

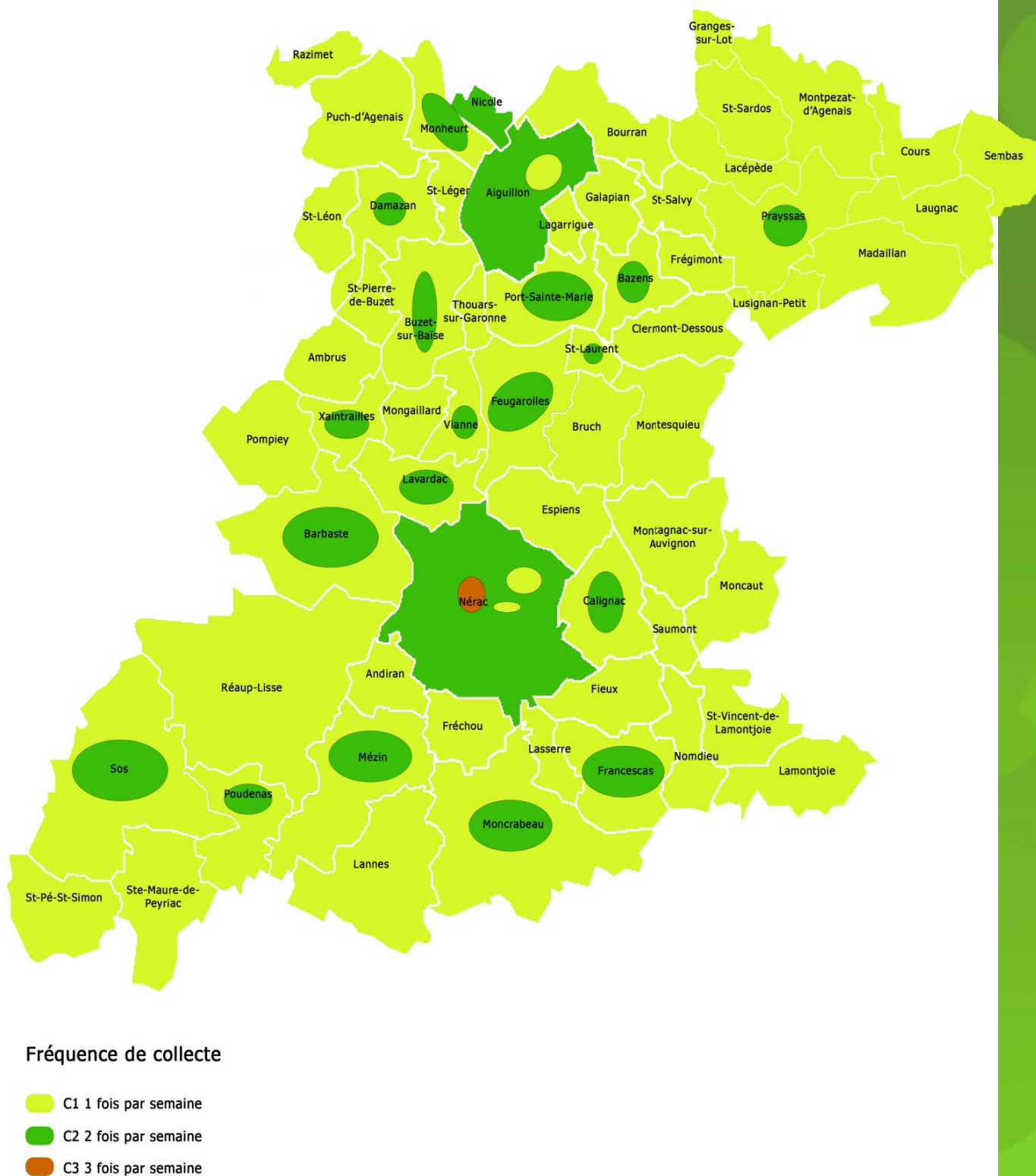


Figure 5 : Fréquences de collecte des ordures ménagères sur le territoire du SMICTOM LGB

	Population	Temps de collecte sur la commune (en h)	Ratio heure de collecte/habitant 2015	Ratio heure de collecte/habitant 2014	Fréquence de collecte (hors période estivale)
C.C DU CONFLUENT	13 344	2 831,6	0,2	0,2	
AIGUILLON	4 518	931,1	0,21	0,18	C2 Agglo + C1 Epars
AMBRUS	111	50,3	0,45	0,5	C1
BAZENS	550	101,5	0,18	0,27	C2 Agglo + C1 Epars
BOURRAN	594	138,9	0,23	0,25	C1
CLERMONT-DESSOUS	818	154,7	0,19	0,19	C1
DAMAZAN	1 383	282,5	0,2	0,19	C2 Agglo + C1 Epars
FREGIMONT	284	71,2	0,25	0,3	C1
GALAPIAN	350	78,5	0,22	0,23	C1
LAGARRIGUE	293	72,6	0,25	0,26	C1
MONHEURT	221	100	0,45	0,37	C2 Agglo + C1 Epars
NICOLE	299	86,3	0,29	0,27	C2
PORT-SAINTE-MARIE	1 964	326,8	0,17	0,16	C2 Agglo + C1 Epars
PUCH-D'AGENAIS	720	90,1	0,13	0,13	C1
RAZIMET	282	98,7	0,35	0,3	C1
SAINT-LEGER	166	41,8	0,25	0,25	C1
SAINT-LEON	318	100,7	0,32	0,25	C1
SAINT-SALVY	174	48,8	0,28	0,36	C1
SAINT-PIERRE DE BUZET	299	57,1	0,19	0,15	C1
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	5 716	634,1	0,11	0,11	
ANDIRAN	227	20,7	0,09	0,1	C1
CALIGNAC	530	72	0,14	0,15	C2 Agglo + C1 Epars
ESPIENS	400	37,4	0,09	0,09	C1
FIEUX	351	33,9	0,1	0,1	C1
FRANCESSAS	714	80,9	0,11	0,1	C2 Agglo + C1 Epars
FRECHOU	211	15,5	0,07	0,17	C1
LAMONTJOIE	521	68,7	0,13	0,11	C1
MONCAUT	612	46,3	0,08	0,04	C1
MONCRABEAU	793	123	0,16	0,13	C2 Agglo + C1 Epars
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	619	51,2	0,08	0,09	C1
NOMDIEU	232	32,3	0,14	0,14	C1
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	259	34,4	0,13	0,13	C1
SAUMONT	247	17,8	0,07	0,09	C1
C.C DU MEZINAIS	4 102	817	0,2	0,18	
LANNES - VILLENEUVE DE MEZIN	405	62,5	0,15	0,1	C1
MEZIN	1 560	296,5	0,19	0,16	C2 Agglo + C1 Epars
POUDENAS	246	42,2	0,17	0,3	C2 Agglo + C1 Epars
REAUP-LISSE	604	128,6	0,21	0,21	C1
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	342	87,1	0,25	0,15	C1
SAINT-PE-SAINT-SIMON	224	40,6	0,18	0,14	C1
SOS - GUEYZE - MEYLAN	721	159,5	0,22	0,21	C2 Agglo + C1 Epars

	Population	Temps de collecte sur la commune (en h)	Ratio heure de collecte/habitant 2015	Ratio heure de collecte/habitant 2014	Fréquence de collecte (hors période estivale)
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	4 842	861,3	0,18	0,18	
COURS	208	21,8	0,1	0,14	C1
GRANGES-SUR-LOT	593	99,7	0,17	0,16	C1
LACEPEDE	309	65,8	0,21	0,24	C1
LAUGNAC	637	126,7	0,2	0,21	C1
LUSIGNAN-PETIT	370	62,4	0,17	0,24	C1
MADAILLAN	642	141,6	0,22	0,24	C1
MONTPEZAT	627	37,8	0,06	0,08	C1
PRAYSSAS	1 004	137,4	0,14	0,13	C2 Agglo + C1 Epars
SAINT SARDOS	316	73,6	0,23	0,24	C1
SEMBAS	141	14,7	0,1	0,18	C1
C.C DU VAL D'ALBRET	18 087	3 522,4	0,19	0,18	
BARBASTE	1 604	263,4	0,16	0,17	C2 Agglo + C1 Epars
BRUCH	799	152,2	0,19	0,16	C1
BUZET-SUR-BAISE	1 336	248,3	0,19	0,15	C2 Agglo + C1 Epars
FEUGAROLLES	945	169,1	0,18	0,14	C2 Agglo + C1 Epars
LASSERRE	77	9,5	0,12	0,18	C1
LAVARDAC	2 272	484,1	0,21	0,2	C2 Agglo + C1 Epars
MONGAILLARD	191	31,4	0,16	0,14	C1
MONTESQUIEU	773	217,6	0,28	0,25	C1
NERAC	7 619	1 439,8	0,19	0,18	C3 Grand Nérac + C2 Agglo + C1 Epars
POMPIEY	235	38,3	0,16	0,2	C1
SAINT-LAURENT	514	90,9	0,18	0,17	C2 Agglo + C1 Epars
THOUARS-SUR-GARONNE	217	49,3	0,23	0,2	C1
VIANNE	1 091	241,8	0,22	0,21	C2 Agglo + C1 Epars
XAINTRAILLES	414	86,7	0,21	0,18	C2 Agglo + C1 Epars

Tableau 7 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB

c) Tonnages collectés

La quantité des ordures ménagères résiduelles collectées en 2015 est de 11 960 tonnes (contre 11 799 en 2014), soit une performance de 259 kg /hab./an.

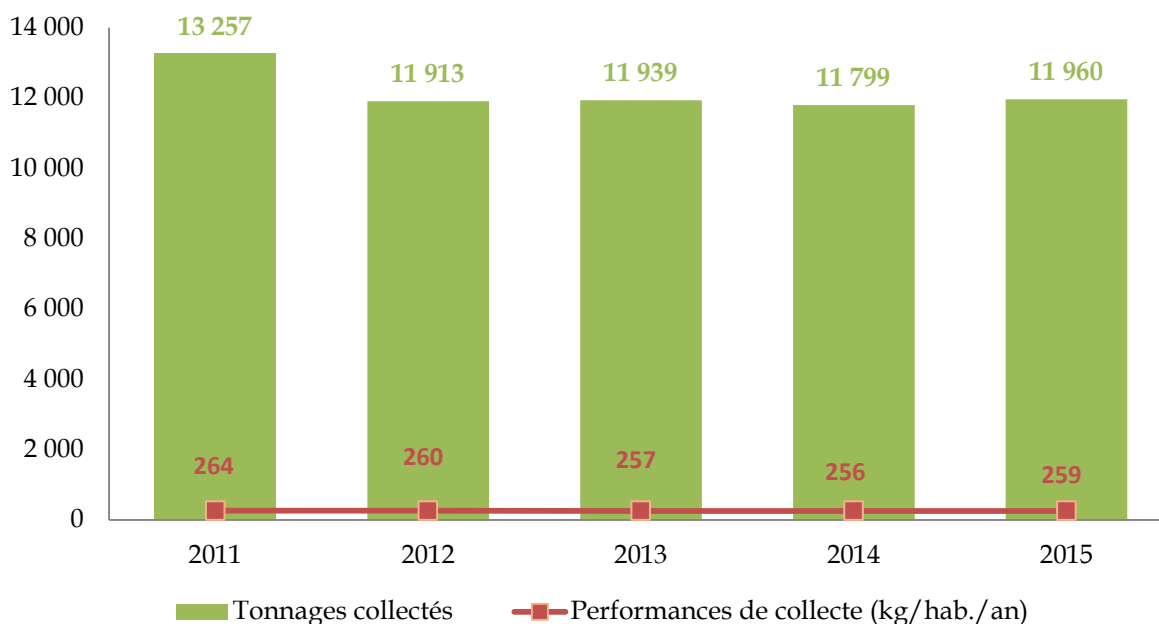
Nombre d'habitants desservis	Tonnages collectés 2015	Taux de variation 2015 / 2014 (%)	Ratio de collecte SMICTOM LGB (enkg/hab/an)	Ratio de collecte Départemental ⁽¹⁾ (enkg/hab/an)	Ratio de collecte Régional ⁽¹⁾ (enkg/hab/an)	Ratio de collecte National ⁽²⁾ (en kg/hab/an)
46 096	11 960	1,2%	259	262	258	269

(1) Source SINOE - Enquête collecte - Données régionales et départementales sur la collecte des déchets ménagers et assimilés - Année de référence 2013

(2) Source ADEME - La collecte des déchets par le service public en France - Résultats 2013

Tableau 8 : Tonnages des ordures ménagères collectées et performances de collecte

L'année 2015 confirme la **stabilisation du tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées depuis 2012**. Le ratio par habitant et par an est aux alentours de 260 kg/hab./an



Graphique 2 : Evolution du tonnage et des performances de collecte des ordures ménagères

d) Traitement

Une fois collectées, les **ordures ménagères résiduelles** sont acheminées vers l'**Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)** de Nicole (lieu-dit « Couillit »), site géré par ValOrizon.

Principe de fonctionnement

Les **ordures ménagères résiduelles** sont **stockées** dans des **alvéoles isolées** du milieu naturel par de l'argile compactée recouverte de géo-membranes qui complètent l'étanchéité de la zone.

Les **lixiviats** (eaux de pluie qui ont percolé à travers les déchets et se sont chargées de différents polluants) sont **récupérés** en fond d'alvéole par des **drains**.

Des **pompes haute pression** refoulent ces **lixiviats** vers un **bassin de décantation** de 4 480 m³. Ils sont **ensuite traités** sur site par une **station biologique** couplée à de la **microfiltration** avant leur rejet en milieu naturel.

Les **biogaz** (gaz généré lors de la dégradation naturelle des matières organiques) sont **aspirés** dans des puits verticaux et **dirigés** vers une **unité de valorisation**. Mise en service par le SMICTOM LGB (ancien exploitant de l'ISDND), elle permet de produire de l'électricité à partir du biogaz par l'intermédiaire de 3 micro-turbines.

2. COLLECTE SÉLECTIVE MULTI-MATÉRIAUX

a) Définition

Les déchets recyclables sont ceux qui, une fois triés, vont servir à la fabrication d'objets.

Ils se classent en 6 grandes catégories :

- **Les emballages métalliques** : boîtes de conserve, aérosols, bidons et barquettes métalliques ;
- **Les emballages en verre** : bouteilles, bocaux et pots ;
- **Les bouteilles et les flacons en plastique** y compris les bouteilles d'huile, les flacons de mayonnaise et de ketchup ;
- **Les boîtes en carton** ;
- **Les briques alimentaires** ;
- **Les papiers** : Journaux, magazines, prospectus, annuaires, catalogues, lettres, enveloppes,...



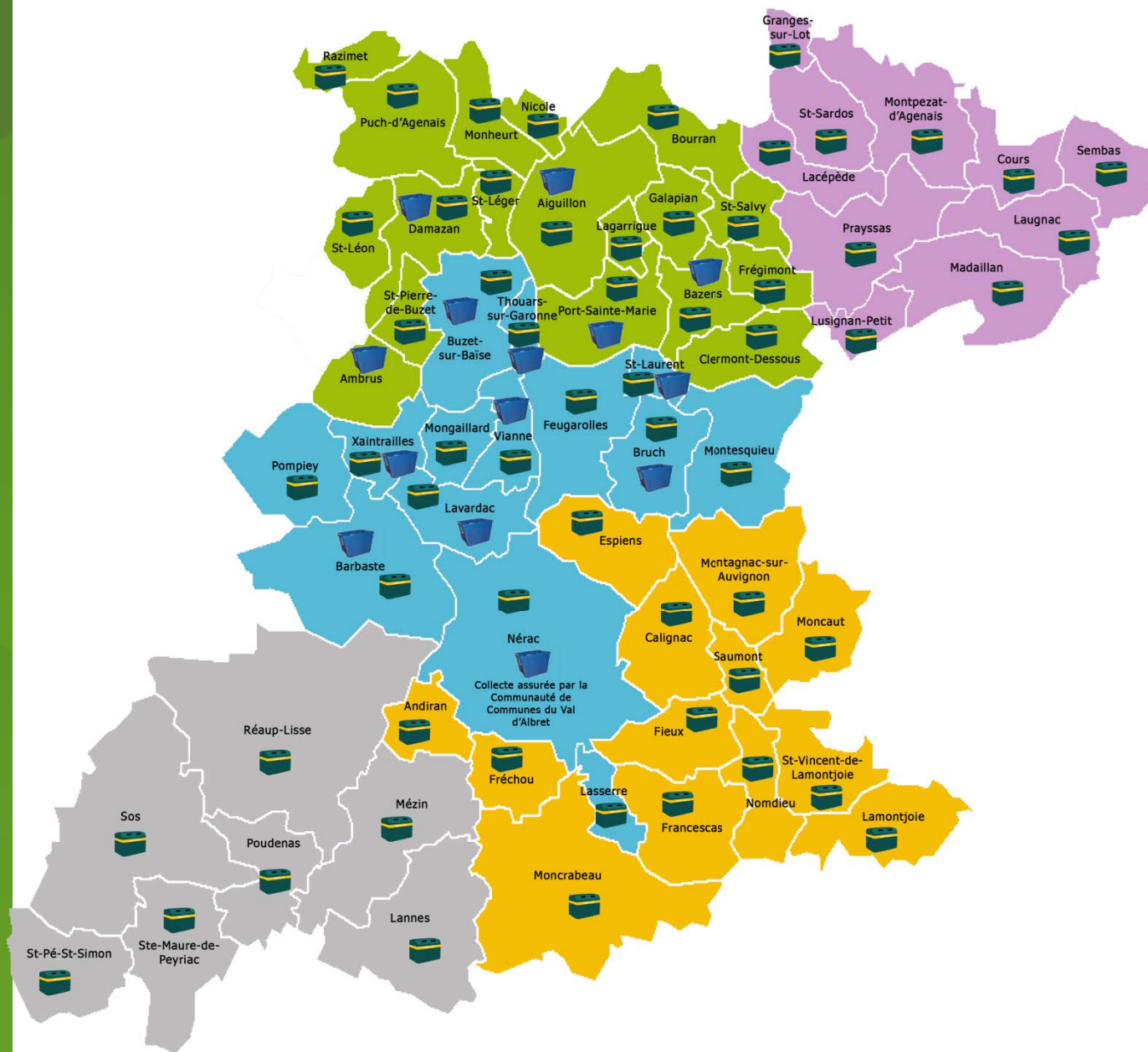
b) Organisation de la collecte

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte et en apport volontaire.

Evolution en 2015 :

Au cours de l'année 2015, afin d'optimiser les services, le système de collecte des déchets recyclables en apport volontaire a été harmonisé sur l'ensemble du territoire. Les Trisacos, caissons multi-compartmentés, des communes de Feugarolles, Lagarrigue, Prayssas, Saint Laurent et Saint Léon ont été remplacés, en partenariat avec les communes, par l'aménagement de points tri.

Ainsi, la figure ci-après présente, pour chaque commune, le mode de collecte des déchets recyclables.



Collectivités adhérentes

- Communauté de Communes du Confluent - 13 344 hab.
- Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret - 5 716 hab.
- Communauté de Communes du Mézinais - 4 102 hab.
- Communauté de Communes du Canton de Prayssas - 4 847 hab.
- Communauté de Communes du Val d'Albret - 18 087 hab.

- Collecte en Porte à Porte
- Collecte en apport volontaire : Point tri

Figure 6 : Organisation de la collecte sélective

Collecte en porte à porte

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte (à proximité immédiate du domicile) dans des « bacs bleus » de 65 litres ;



La collecte sélective s'effectue en régie à l'aide de bennes multi-compartmentées sur lesquelles l'agent de collecte trie les déchets recyclables dans les quatre compartiments :

- Les papiers ;
- Les cartons ;
- Le verre ;
- Les emballages en métal et en plastique et les briques alimentaires.

Afin de remplacer à terme ces bennes multi-compartmentées par des BOM classiques, un test été mené sur 7 communes.

Evolution en 2015 :

Réorganisation de la collecte sélective en porte à porte sur 7 communes test



Ce test a été réalisé sur les communes d'Aiguillon, Ambrus, Bazens, Buzet-sur-Baïse, Damazan, Port-Sainte-Marie et Vianne à compter du 1^{er} octobre 2015.

En concertation avec les communes, il a été décidé de supprimer la collecte des emballages en verre en porte à porte.

Elle a été remplacée par une collecte en apport volontaire, moins coûteuse, plus performante et déjà en place sur la quasi-totalité du territoire français.

A cet effet, 19 bornes de collecte du verre ont été installées.

Les autres emballages sont toujours collectés en porte à porte dans le bac bleu, en mélange, à l'aide d'une benne traditionnelle au lieu de la benne multi-compartmentée.

▪ Fréquences et jours de collecte

La collecte des déchets recyclables en porte à porte s'effectue 1 fois par semaine sauf sur la commune d'Ambrus, commune rurale, où elle est bi-mensuelle.

Evolution en 2015 :

La réorganisation de la collecte sélective en porte à porte, évoquée précédemment, a conduit à des modifications de jours de collecte.

Depuis octobre 2015, la commune d'Aiguillon est entièrement collectée le jeudi matin. Sur la commune d'Ambrus, la collecte des déchets recyclables en porte à porte est assurée le mardi matin au lieu du lundi.

Pour celle de Damazan, le mercredi matin à la place du mardi et pour celle de Bazens, le lundi matin au lieu du mardi.

Enfin, la collecte des déchets recyclables sur la commune de Vianne s'effectue le mercredi matin à la place du mardi et le secteur de Lavardac « D108 et D642 » est collecté le jeudi matin au lieu du mardi matin.

Le tableau ci-après récapitule, pour chaque commune, les jours de collecte des déchets recyclables.

CC DU CONFLUENT	Jours de collecte					Fréquence de collecte
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
<i>Route de Ventamil</i>						C1
AIGUILLON <i>Centre, Le Beylan, Pélagat, Le Roc, La Lisse, Treilles et Epars</i>						C1
AMBRUS		1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois				C0,5
BAZENS						C1
DAMAZAN						C1
PORT-SAINTE-MARIE						C1
C.C DU VAL D'ALBRET						
BARBASTE						C1
BRUCH						C1
BUZET SUR BAÏSE						C1
LAVARDAC <i>Côté Vianne (D108,D642) et Centre</i>						C1
<i>Côté Barbaste (Route de Nérac, D408et D655)</i>						C1
SAINT LAURENT						C1
THOUARS SUR GARONNE						C1
VIANNE						C1
XAINTRAILLES						C1

Tableau 9 : Fréquences et jours de collecte des déchets recyclables en porte à porte

▪ Tonnages collectés

Commune de Barbaste, Bruch, Lavardac, Nérac, Saint Laurent, Thouars-Sur-Garonne et Xaintrailles

Périodes	Communes	Papiers	Cartonnettes	Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
1 ^{ER} TRIMESTRE	BARBASTE	5,1	2,6	3	6,8	17,5
	LAVARDAC	6,8	2,6	3,5	6,3	19,2
	NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	26	9,3	11,4	25,6	72,3
Total 1^{er} trimestre		37,9	14,5	17,9	38,7	109
2 ^{EME} TRIMESTRE	BARBASTE	5,4	2,3	2,3	7	17
	LAVARDAC	5,8	1,9	3,2	5,2	16,1
	NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	22,7	8,7	13,1	25	69,5
Total 2^{ème} trimestre		33,9	12,9	18,6	37,2	102,6
3 ^{EME} TRIMESTRE	BARBASTE	4,7	3	2,8	8	18,5
	LAVARDAC	5,3	2,3	3	5,9	16,5
	NERAC - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	25,6	10,1	12,5	29,7	77,9
Total 3^{ème} trimestre		35,6	15,4	18,3	43,6	112,9
4 ^{EME} TRIMESTRE	BARBASTE	6,1	2,8	3,2	6,5	18,6
	LAVARDAC	6	4,4	3,8	5,8	20
	NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	27	10	11,4	24,2	72,6
Total 4^{ème} trimestre		39,1	17,2	18,4	36,5	111,2
Total		146,5	60	73,2	156	435,7

Tableau 10 : Tonnages des déchets recyclables collectés sur ce secteur

Papiers		Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal		Verre		Total	
Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015
146,5	-3%	133,2	-8%	156	-0,5%	435,7	-4%

Tableau 11 : Evolution des tonnages des déchets recyclables collectés sur ce secteur

Communes	Population desservies	Papiers		Cartonnettes		Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal		Verre		Total	
		Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Ratio kg/hab/an
BARBASTE	1 108	21,3	19	10,7	10	11,3	10	28,3	26	71,6	65
LAVARDAC	1 500	23,9	16	11,2	7	13,5	9	23,2	16	71,8	48
NERAC - BRUCH - THOUARS SUR GARONNE - XAINTRAILLES - SAINT LAURENT	5 485	101,3	18	38,1	7	48,4	9	104,5	19	292,3	53
TOTAL	8 093	146,5	18	60	8	73,2	9	156	19	435,7	54

Tableau 12 : Tonnages et ratios de collecte des déchets recyclables sur ce secteur

Secteur concerné par la réorganisation de la collecte sélective : Communes d'Aiguillon, Ambrus, Bazens, Buzet-Sur-Baïse, Damazan, Port-Sainte-Marie et Vianne

Avant la réorganisation de la collecte	Communes	Papiers	Cartonnettes	Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
1 ^{ER} TRIMESTRE	AIGUILLON	12,7	6,7	9,1	16,4	44,8
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	4,6	3,2	3,6	6,2	17,6
	PORT -SAINTE-MARIE - AMBRUS	4,6	2,7	3,8	6,3	17,4
	VIANNE - BAZENS	4,6	2,6	4,7	6,5	18,4
Total 1^{er} trimestre		26,5	15,2	21,2	35,4	98,3
2 ^{ÈME} TRIMESTRE	AIGUILLON	12	6,7	8,3	17,4	44,4
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	6,1	3,2	3,7	7,7	20,7
	PORT -SAINTE-MARIE - AMBRUS	4,8	3,1	3,2	7,1	18,2
	VIANNE - BAZENS	4,8	2,6	3	7,5	17,9
Total 2^{ème} trimestre		27,7	15,6	18,2	39,7	101,2
3 ^{ÈME} TRIMESTRE	AIGUILLON	11,2	7,2	8,8	17,8	45
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	5,9	4,8	4,9	8,9	24,5
	PORT -SAINTE-MARIE - AMBRUS	4,6	2,7	4,3	7	18,6
	VIANNE - BAZENS	3,1	2,3	4	6,6	16
Total 3^{ème} trimestre		24,8	17	22	40,3	104,1
Total		79	47,8	61,4	115,4	303,6

Tableau 13 : Tonnages des déchets recyclables collectés avant la réorganisation de la collecte sélective

Papiers		Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal		Verre		Total	
Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015
79	-10%	109,2	-6%	115,4	-3%	303,6	-6%

Tableau 14 : Bilan des tonnages des déchets recyclables collectés avant la réorganisation de la collecte sélective

Après la réorganisation de la collecte sélective	Communes	Population desservie	Papier, cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal en mélange
	AIGUILLON	3 141	30,9
	PORT SAINTE MARIE - BAZENS	1 431	12,7
	DAMAZAN - AMBRUS	900	7,8
	BUZET-SUR-BAÏSE - VIANNE	1 579	15
Total		7 051	66,4

Tableau 15 : Tonnages des déchets recyclables collectés après la réorganisation de la collecte sélective

Contrairement à l'ancien système, après la réorganisation de la collecte sélective en porte à porte, les tonnages des papiers et des emballages ménagers collectés en mélange sans le verre dans le bac bleu, sont similaires à ceux collectés sur la même période en 2014 (66,4 tonnes contre 67,7 tonnes en 2014).

La quantité des déchets recyclables collectés en porte à porte en 2015 est de 805,7 tonnes.

Collecte en point d'apport volontaire

▪ Points tri

Les déchets triés par les ménages sont déposés dans des lieux spécifiques, situés en des points répartis sur les communes.

Le nombre et l'emplacement de ces points conditionnent les performances. La norme préconisée est au minimum 1 point pour 300 habitants pour obtenir des résultats intéressants.

La collecte des points d'apport volontaire s'effectue en régie sur l'ensemble du territoire.

Chaque point comprend au minimum 1 borne pour chacun des trois flux :

- verre ;
- Journaux/Magazines ;
- emballages légers.



Ils sont vidés majoritairement une fois par semaine à l'aide d'un polybenne équipé de 3 caissons (un pour chaque colonne) et d'un « bras-grue ».

Les points tri se répartissent comme suit :

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENTS
AIGUILLON	Services Techniques, Rue Georges Sand
BAZENS	Au bourg
BOURRAN	Salle des fêtes Saint Brice
CLERMONT-DESSOUS	Fourtic (Parking en face de l'école) Saint Médard
DAMAZAN	Déchèterie
FREGIMONT	Route de Saint Salvy
GALAPIAN	Parking du bourg
LAGARRIGUE	Parking salle des fêtes
MONHEURT	Lieu dit La gravière
NICOLE	Parking en face du cimetière
PORT-SAINTE-MARIE	Déchèterie
PUCH-D'AGENAIS	Voie communale 205, Lieu dit Accacias (salle des fêtes)
RAZIMET	Salle des fêtes
SAINT-LEGER	Route du Cimetière
SAINT-LEON	A côté de la mairie
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	
ANDIRAN	Au bourg
CALIGNAC	Chemin communal N°5 de Pérouat derrière la mairie
ESPIENS	Au bourg, Place de la tour
FIEUX	Parking du cimetière
FRANCESCAS	Déchèterie Route de Lasserre Boulevard du midi sur le terrain de pétanque
FRECHOU	Au bourg
LAMONTJOIE	Au bourg, Route d'ASTAFFORT
MONCAUT	Rue du jeu de boules
MONCRABEAU	Parking de la salle de sport Bord de Baise (à côté du pont)
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Au bourg, Rue des promenades
NOMDIEU	Route de Saumont D 294
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	Parking du cimetière, Lieu-dit Lasalle
SAUMONT	Au bourg
C.C DU MEZINAIS	
LANNES	Parking du cimetière
MEZIN	Parking du Collège Boulevard du Couloumé Déchèterie ZA de l'Ange
POUDENAS	Au bourg à côté de la salle des fêtes
REAUP-LISSE	Parking de la mairie de Réaup et de Lisse
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	Parking du cimetière
SAINT-PE-SAINTE-SIMON	Lieu-dit les Tarrits, entrée du village
SOS	Lieu-dit Laprade, Rue des Capots Meylan (derrière salle des fêtes)
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	
COURS	Cimetière
GRANGES-SUR-LOT	Salle des fêtes
LACEPEDE	Parking du cimetière
LAUGNAC	Au bourg, place André Pédoussaut
LUSIGNAN-PETIT	Croix de Félix
MADAILLAN	Parking de la mairie
MONTPEZAT	Place de la libération
PRAYSSAS	Déchèterie Parking des halles
SAINT-SARDOS	Au bourg
SEMBAS	Parking du cimetière

C.C DU VAL D'ALBRET	EMPLACEMENTS
BARBASTE	Rue Jean Jacques Rousseau (à côté de la caserne des pompiers) Déchèterie ZA de Comblat Lauseignan (Au bourg)
BRUCH	Allée du True (Ateliers municipaux)
BUZET-SUR-BAÏSE	Capitainerie
FEUGAROLLES	Rue de la gare
LASSERRE	En face de la mairie
LAVARDAC	Lieu-dit la tuilerie Route de Vianne
MONGAILLARD	Au bourg
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles
NERAC	Déchèterie Place des courses Cimetière place du Forail Parking Leader Price, route de Lavardac
POMPIEY	Au bourg
SAINT LAURENT	Ateliers municipaux
THOUARS-SUR-GARONNE	Route de la plaine, terrain de tennis
VIANNE	Chemin du Marcon (complexe sportif) Jardin Jean Moulin
XAINTRAILLES	Au bout de la Rue Pigeon blanc, route de Buzet

Tableau 16 : Emplacements des points tri sur le territoire du SMICTOM LGB

La cartographie de ces emplacements est consultable sur le site internet du Syndicat à l'adresse suivante : <http://www.smictomlgb.fr/fr/le-tri/les-consignes-de-tri/les-dechets-recyclables-en-point-dapport-volontaire.html>.

▪ Bornes à verre

Lors de la réorganisation de la collecte sélective en porte à porte et du passage de la collecte du verre en apport volontaire, des **bornes verre** ont été installées.

Ainsi, en plus des points tri, les habitants disposent d'un point de dépôt du verre à proximité de leur domicile ou sur un chemin emprunté régulièrement.



C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENTS
AIGUILLON	Avenue Lattre de Tassigny (terrain de pétanque), Rue Rabelais, Lieu-dit Pélagat (en face du cimetière), Rue de la Résistance, Sainte Radegonde (à côté de l'ancienne église), Place d'Arcole, Allée Charles de Gaulle (à côté du lycée), Résidence Bernafort, Résidence Lalanne, Résidence la Cibadère, Rue de Saint-Maur, Avenue du Maréchal Joffre
AMBRUS	A côté de la mairie
BAZENS	Tivoli
DAMAZAN	Boulevard de la République (salle Gilbert Cabaré) Rue du Mesnil les Hurlus (derrière le café du midi) Boulevard du Général de Gaulle
PORT-SAINTE-MARIE	Esplanade Saint Clair (Salle Saint Clair) Voie communale n°2 (Pont noir)
C.C DU VAL D'ALBRET	
BUZET-SUR-BAÏSE	Rue du Ruisseau de la paix (Salle polyvalente) Boulevard de la République (Parking du marché) Rue Maurice Luxembourg (Parking de l'église)
VIANNE	Calezun

Tableau 17 : Emplacements des bornes à verre sur les communes test

▪ Tonnages collectés

Points tri zone nord

	Papiers	Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	12,4	6,4	28,4	47,2
FEVRIER	15,4	8,1	20,3	43,8
MARS	13,8	8,4	17,6	39,9
AVRIL	13,4	8,8	35,1	57,4
MAI	14,4	9	26	49,4
JUIN	15,4	8,5	28,2	52,1
JUILLET	19,2	8,3	28,8	56,3
AOUT	15,1	9,5	39,4	64
SEPTEMBRE	13	8,4	32,7	54,1
OCTOBRE	15,7	6,8	28,4	50,9
NOVEMBRE	18,5	8,6	26	53,1
DECEMBRE	13	7,9	21,6	42,5
TOTAL	179,4	98,7	333	610,7

Tableau 18 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone nord

Points tri zone sud

	Papiers	Cartons, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	37,6	12,5	45,6	95,8
FEVRIER	22,5	10,5	33,4	66,4
MARS	30,7	13,6	43,3	87,6
AVRIL	33,9	13,9	46,1	93,9
MAI	28,4	13,8	40,4	82,6
JUIN	40	15,1	51,6	106,7
JUILLET	35,7	16,6	46,8	99,1
AOUT	34,6	18,6	64	117,2
SEPTEMBRE	34,3	16,3	60,5	111,1
OCTOBRE	27,8	14,5	56,9	99,2
NOVEMBRE	40,5	13,1	37,7	91,3
DECEMBRE	41,6	15,2	43,1	99,9
TOTAL	407,4	173,8	569,6	1 150,8

Tableau 19 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone sud

	Papiers	Cartonnettes	Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
TOTAL	5,9	2	2,5	11	21,4

Tableau 20 : Tonnages des déchets recyclables collectés dans les Trisacos avant passage au point tri

La quantité des déchets recyclables collectés en apport volontaire en 2015 est de 1783,3 tonnes (contre 1717,9 tonnes en 2014), soit une performance de 57 kg/hab./an.

Les performances de collecte du verre sont beaucoup plus importantes en apport volontaire (29kg/hab/an) qu'en porte à porte (19 kg/hab/an).

Pour les papiers et les emballages ménagers, les performances de collecte sont similaires.

Population desservies	Papiers			Cartonnettes, briques alimentaires, emballages en plastique et en métal			Verre			Total		
	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015	Ratio kg/hab/an	Tonnages collectés	Taux d'évolution entre 2014 et 2015	Ratio kg/hab/an
30 952	592,7	+3,5%	19	277	+0,4%	9	913,6	+5% ⁽¹⁾	29	1783,3	+3,8% ⁽¹⁾	57

(1) Cette hausse s'explique en partie par la suppression de la collecte du verre en porte à porte au profit d'une collecte en apport volontaire sur les 7 communes test depuis octobre 2015

Tableau 21 : Tonnages, évolutions et performances de collecte des déchets recyclables en apport volontaire

c) Centre de tri

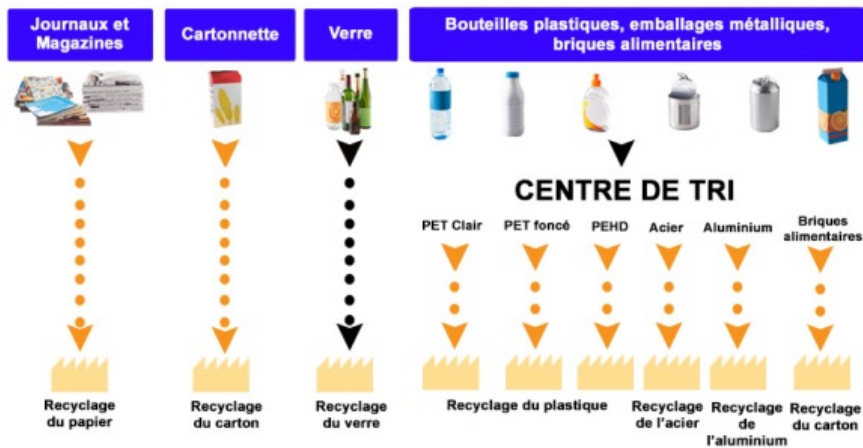
▪ Circuit des déchets recyclables

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri de Nicole, géré par la SEML du Confluent.

Le devenir des déchets recyclables diffère suivant le type de la collecte sélective.

La figure ci-dessous récapitule le circuit des déchets recyclables selon le type de collecte.

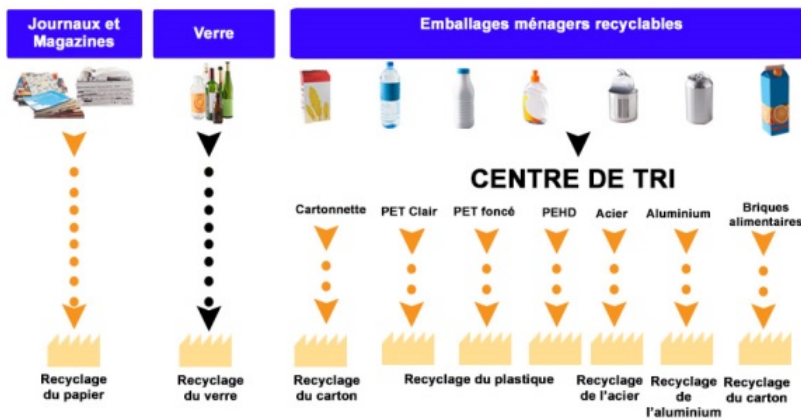
Porte à porte avec la benne multicompartimentée



Porte à porte avec la benne classique



Apport volontaire : les points tri



Légende :

- ▶ Sur un tapis roulant, les déchets sont séparés manuellement par catégorie: PET clair (plastique transparent clair) / PET foncé (plastique transparent foncé) / PEHD (plastique opaque) / acier,...
- ▶ Les déchets sont compactés sous forme de balles pour être transportés vers leur usine de recyclage.
- ▶ Les déchets sont transportés vers l'usine de recyclage.

Figure 7 : Synoptique du tri des déchets recyclables

Stock des déchets recyclables au centre de tri (janv 2015)	Tonnage des déchets recyclables entrants sur le centre de tri	Tonnages des refus de tri - Centre de tri	Taux de refus - Centre de tri	Tonnage des déchets recyclables expédiés (avec tri)	Total des Tonnages des déchets recyclés	Taux de refus
32,5	437	82,5	19%	386,9	2 720,7	3%

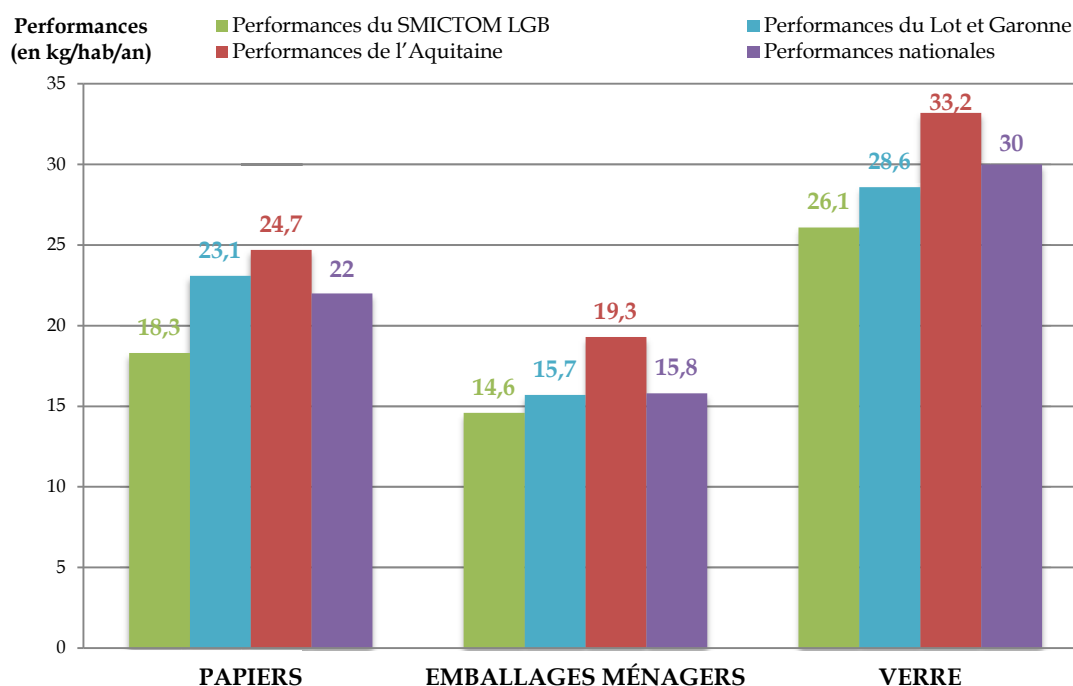
Tableau 22 : Bilan sur le tri des déchets recyclables

Le taux de refus sur le centre de tri est en diminution (19% en 2015 contre 24% en 2014).

▪ Performance de tri

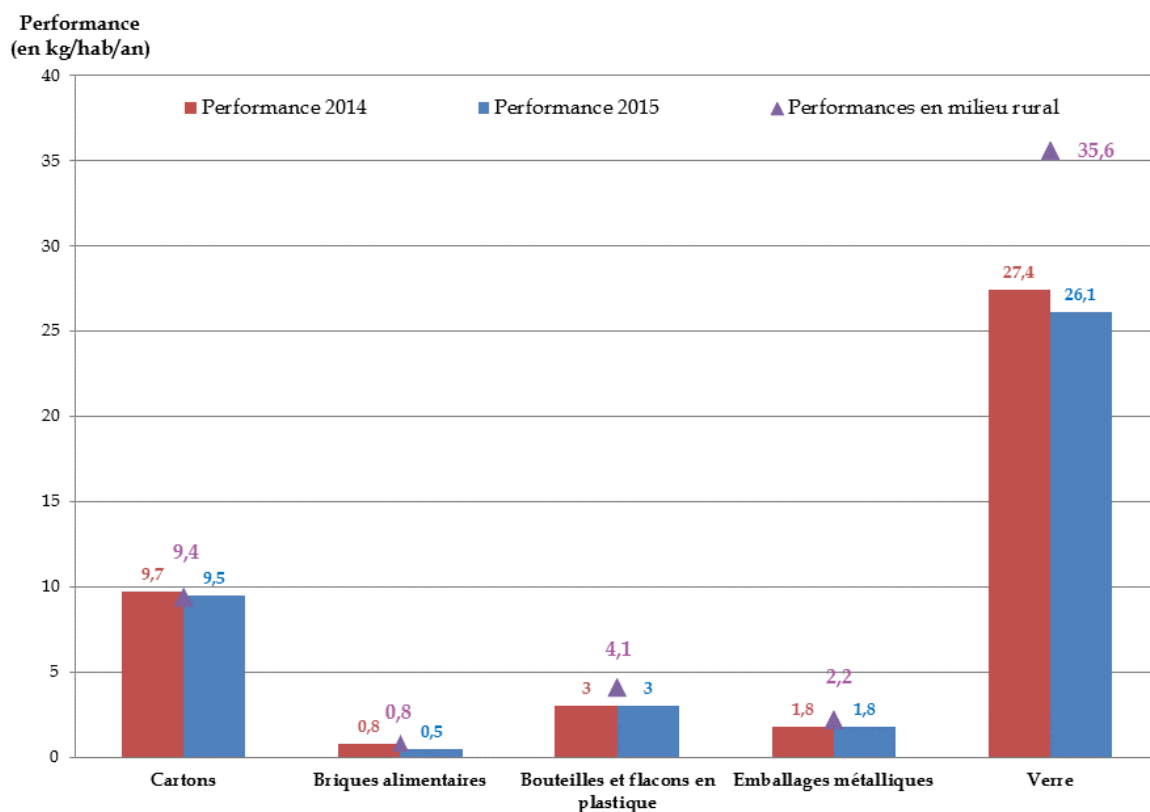
	2014			2015		
	Tonnages	Population	Performances (kg/hab/an)	Tonnages	Population	Performances (kg/hab/an)
PAPIERS	814	46 099	17,7	844,8	46 096	18,3
EMBALLAGES MENAGERS	708,1	46 099	15,4	674,7	46 096	14,6
Cartons (cartonnettes + cartons des déchèteries)	448,2	46 099	9,7	435,8	46 096	9,5
Briques alimentaires	35	46 099	0,8	21,4	46 096	0,5
Bouteilles et flacons en plastique	140,3	46 099	3,0	136,1	46 096	3
Emballages métalliques	84,6	46 099	1,8	81,5	46 096	1,8
Verre	1 263,4	46 099	27,4	1 201,1	46 096	26,1
Total	2 785,5	46 099	60,4	2 720,7	46 096	59

Tableau 23 : Evolution des tonnages et des performances de tri



Graphique 3 : Comparaison des performances de tri du Syndicat avec le niveau départemental, régional et national (Source Eco-emballages et Ecofolio - données 2014)

Les performances de tri du SMICTOM LGB sont inférieures aux moyennes départementales, régionales et nationales notamment pour le papier et le verre.



Graphique 4 : Evolution des performances de tri

Les performances de tri du SMICTOM LGB sont similaires aux performances moyennes des autres collectivités en milieu rural sauf pour le verre.

✚ Filières de recyclage

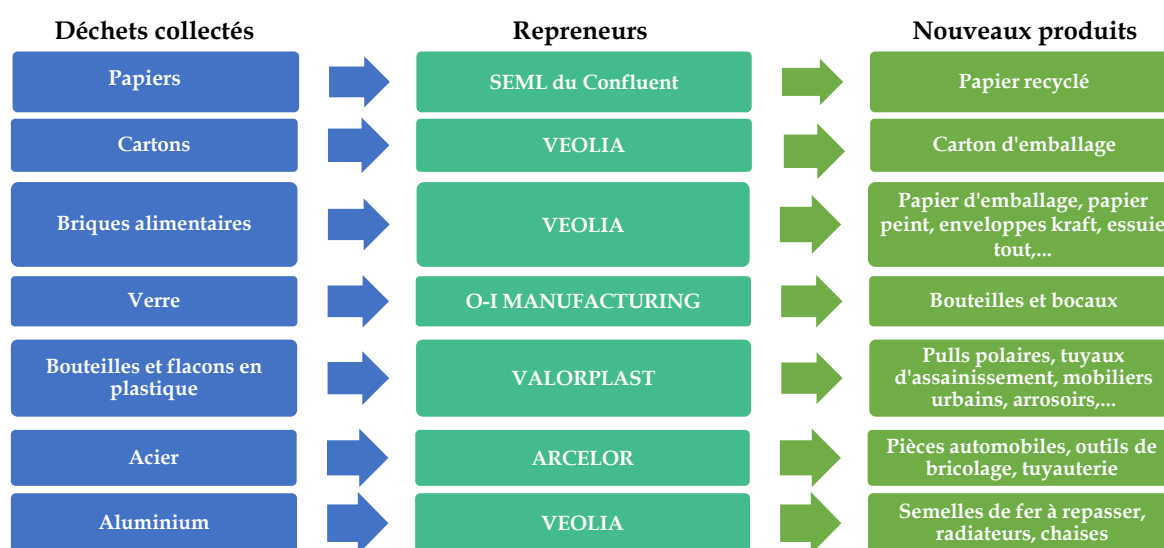


Figure 8 : Les filières de recyclage

Les Eco-organismes

Le contrat avec Eco-emballages :

Eco-emballages est une société agréée par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des emballages ménagers en France.

A ce titre, elle perçoit des contributions financières des entreprises qui conditionnent, distribuent, importent ou mettent sur le marché des produits emballés destinés à la consommation des ménages, afin d'aider financièrement et techniquement les collectivités compétentes pour la collecte et le recyclage.

Le SMICTOM LGB a signé pour 6 ans un contrat « barème E » avec cet organisme, encadrant les filières de recyclage du verre, du carton, du plastique, de l'acier et de l'aluminium.

Ce contrat permet au Syndicat de bénéficier d'un soutien financier sur :

- La collecte sélective, qui tient compte des performances de tri des habitants ;
- Les actions de communication auprès des citoyens pour l'optimisation des collectes sélectives.

La convention avec Ecofolio :

Ecofolio est une société privée agréée par l'Etat pour la collecte des imprimés papiers distribués gratuitement aux particuliers, quelles que soient leur nature et leur fonction.

Dans ce cadre, Ecofolio perçoit des contributions de ses adhérents pour soutenir financièrement les collectivités engagées dans la collecte et la valorisation des papiers.

Le SMICTOM LGB a signé une convention avec cet éco-organisme dans le cadre de la collecte sélective des Journaux/Magazines.

Ainsi Ecofolio, sur justificatif de recyclage des repreneurs, apporte au SMICTOM LGB un soutien financier pour le tri et le recyclage des déchets.

3. COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

a) Définition

Les **déchets verts** sont des **résidus d'origine végétale issus de l'activité de jardinage des particuliers**. Il s'agit principalement de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de haie, de mauvaises herbes et de tontes de pelouse.



b) Organisation de la collecte



Elle est assurée en porte à porte en zone pavillonnaire sur les communes d'Aiguillon, Barbaste, Lavardac, Nérac, Port Sainte Marie et Vianne. Elle s'effectue en régie.

Les déchets verts sont collectés **uniquement dans des bacs de 240 litres spécifiques**.

c) Fréquences et jours de collecte

Les collectes des déchets verts en porte à porte ont été effectuées dans les conditions suivantes :

- 1 collecte mensuelle en janvier, février et décembre ;
- 2 collectes par mois le reste de l'année.

Les jours de collecte ont été les suivants :

		Jours de collecte				
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
CC DU CONFLUENT						
AIGUILLON						
PORT-SAINTE-MARIE						
C.C DU VAL D'ALBRET						
BARBASTE						
LAVARDAC						
NERAC	Secteur 1					
	Secteur 2					
VIANNE						

Tableau 24 : Jours de collecte des déchets verts en porte à porte

Des **calendriers** spécifiant les jours et les fréquences de collecte des déchets verts sur chacune des communes, ont été réalisés par le SMICTOM LGB. Ils ont été transmis aux Communautés de Communes et aux communes concernées et **mis en accès sur le site internet du Syndicat**.

d) Tonnages collectés

En 2015, 466 tonnes de déchets verts ont été collectées (504 tonnes en 2014).

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
AIGUILLON - PORT SAINTE MARIE	2,6	2,6	7,1	10,9	13	8,5	7,7	6,5	9,3	8,2	4,8	4,8	86
VIANNE - BARBASTE - NERAC-LAVARDAC	12,3	8,9	34,7	43,4	50,6	45,6	12,8	29,9	48,6	35,2	40,6	17,7	380,3
TOTAL	14,9	11,5	41,8	54,3	63,6	54,1	20,5	36,4	57,9	43,4	45,4	22,5	466,3

Tableau 25 : Tonnages des déchets verts collectés en porte à porte

e) Traitement

Les **déchets verts collectés** en porte à porte sont **acheminés vers des filières de compostage**. Pour le secteur nord, ils sont traités sur la plateforme de compostage de Caubeyres gérée par les jardins d'Aquitaine tandis que pour le secteur sud, ils sont traités sur la plateforme de Durance, exploitée par SEDE Environnement.

4. COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

Cette collecte concerne tous les Textiles d'habillement, le Linge de maison et les Chaussures (TLC).



a) Consignes de tri

A DÉPOSER DANS DES SACS FERMÉS DE 50 LITRES MAXIMUM

VÊTEMENTS
Propres et secs :
manteaux, robes, pantalons,
pulls, bonnets, chaussettes,...

CHAUSSURES
liées par paires

LINGE DE MAISON
propres et secs :
torchons, nappes, draps,
rideaux,...

PETITE MAROQUINERIE :
sacs à mains, ceinture,...

ATTENTION !

NE PAS DÉPOSER dans les bornes :

- Les articles humides
- Les textiles souillés par de la peinture, de la graisse ou du solvant

b) Organisation de la collecte



Elle s'effectue en apport volontaire par le biais de bornes.

Cette collecte a débuté par l'installation des premières bornes dans les déchèteries, puis s'est rapidement étendue à l'ensemble du territoire.

A cet effet, deux conventions ont été signées. Une avec l'entreprise à but socio-économique « Le Relais » et l'autre avec l'éco-organisme « Eco TLC ».

« Le Relais » assure gratuitement la mise en place, l'entretien et la collecte des bornes de tri (hebdomadaire ou selon le remplissage).

L'éco-organisme « Eco TLC » est quant à lui, agréé par les pouvoirs publics pour percevoir des éco contributions versées par les metteurs en marché afin de gérer les produits en fin de vie.

Ces sommes sont utilisées pour :

- Dresser un état des activités de récupération et de valorisation des TLC ;
- Soutenir financièrement les opérateurs de tri industriel ;
- Encourager le développement de produits éco-conçus ;
- Accompagner les Collectivités Territoriales dans leurs actions de communication.

c) Tonnages collectés

En 2015, 110,2 tonnes de textiles ont été collectés (dont 25,3 tonnes en déchèterie) contre 109,9 tonnes en 2014, soit une performance de 2,4 kg/hab./an.

Elles se répartissent de la manière suivante :

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENTS	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2014	Tonnages collectés 2015
AIGUILLON	Services techniques – Rue Georges Sand Parking Intermarché	18/04/2012	2,6	2,4
		07/03/2012	7,2	6,6
BOURRAN	Salle des fêtes	20/04/2012	3	3,2
DAMAZAN	Déchèterie	10/01/2012	3,3	3,8
PORT-SAINTE-MARIE	Parking Intermarché Déchèterie	05/04/2012	5,4	4,6
		10/01/2012	3,9	4,2
RAZIMET	Salle des fêtes	15/05/2012	2,5	2,2
SAINT PIERRE DE BUZET	Salle des fêtes	09/05/2012	0,6	0,6

C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	EMPLACEMENTS	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2014	Tonnages collectés 2015
ANDIRAN	Au bourg	05/04/2012	1,3	1,4
CALIGNAC	Parking mairie	05/07/2012	1,9	1,9
FIGEUX	Parking du cimetière	05/04/2012	1,2	1,1
FRANCESSAS	Déchèterie	06/01/2012	1,3	1,3
FRECHOU	Au bourg	05/04/2012	0,9	0,6 ⁽¹⁾
LAMONTJOIE	Au bourg	05/04/2012	2	2
MONCAUT	Lieu-dit Fonbilan	21/11/2012	1,8	2
MONCRABEAU	Parking Salle des sports	05/04/2012	1,2	1
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Rue des promenades	21/11/2012	1,9	1,3
NOMDIEU	Lieu-dit Castera	05/04/2012	1,4	1,6
SAUMONT	Au bourg	11/05/2012	1,4	1,4
C.C DU MEZINAIS	EMPLACEMENTS	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2014	Tonnages collectés 2015
MEZIN	Parking collège	05/04/2012	4,6	4
	Déchèterie	10/01/2012	1,9	1,5
SOS	Rue des Capots	05/04/2012	1,6	2,2
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	EMPLACEMENTS	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2014	Tonnages collectés 2015
LAUGNAC	Au bourg place André Pédoussaut	20/04/2012	3	3,1
MADAILLAN	Parking de la mairie	19/04/2012	1,4	0,6 ⁽¹⁾
MONTPEZAT	Place de la libération	20/04/2012	2	2,4
PRAYSSAS	Déchèterie	10/01/2012	2,6	2,5
SAINT-SARDOS	Au bourg	10/05/2012	1	0,5 ⁽¹⁾
C.C DU VAL D'ALBRET	EMPLACEMENTS	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés 2014	Tonnages collectés 2015
BARBASTE	Boulevard Jean Jacques Rousseau Déchèterie	05/04/2012	4,5	4,3
		06/01/2012	3,3	4
BRUCH	Atelier municipal	05/04/2012	2	2,9
BUZET SUR BAÏSE	Salle des fêtes	05/04/2012	2,1	2,4
FEUGAROLLES	Salle des fêtes	05/04/2012	3,8	3
LASSERRE	En face de la mairie	05/04/2012	0,5	0,2 ⁽¹⁾
LAVARDAC	Lieu-dit La Prade	05/04/2012	2,8	3,1
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles	11/05/2012	2,1	2,7
NERAC	Place du Foirail Déchèterie Magasin Uni Vert Station d'épuration	05/04/2012	9,3	9,2
		06/01/2012	8,1	8
		13/01/2013	1,5	1,2
		12/06/2015	-	1,8
POMPIEY	Parking de la mairie	05/04/2012	1,2	1,3
SAINT LAURENT	Ecole	05/04/2012	1,3	1,2
THOUARS-SUR-GARONNE	Route de la plaine de tennis	09/05/2012	0,7	0,3 ⁽¹⁾
VIANNE	Ecole	05/04/2012	3,8	4
TOTAL			109,9	110,2

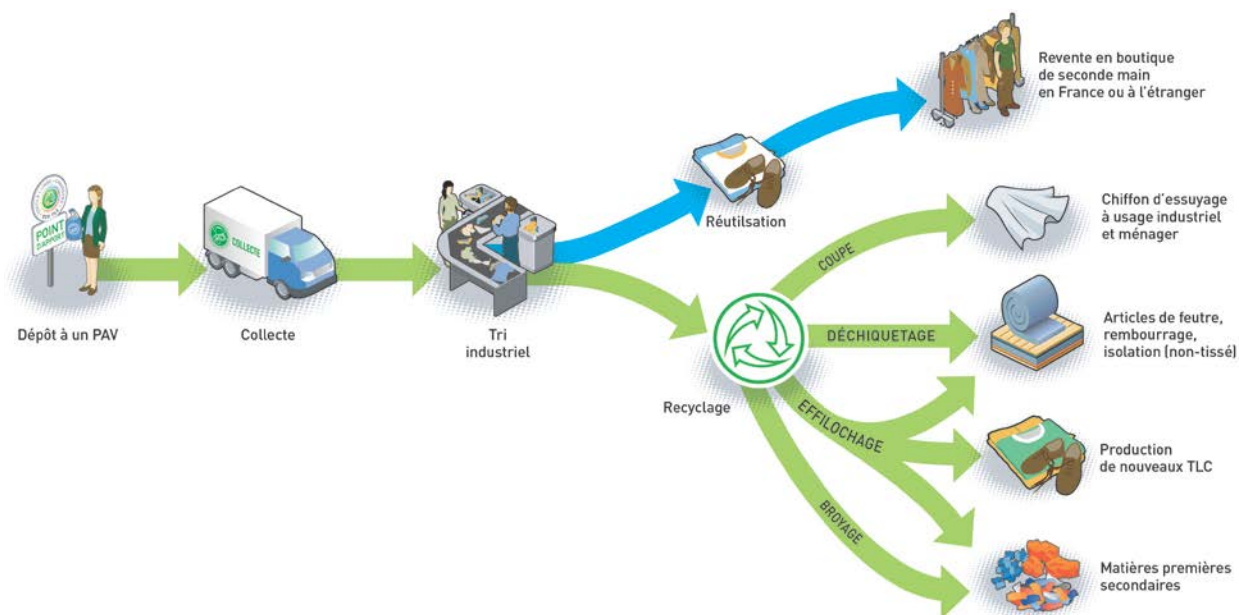
(1) Le relais a décidé de supprimer cet emplacement en juillet 2015

Tableau 26 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire

La cartographie de ces emplacements est consultable à l'adresse suivante : <http://www.lafibredutri.fr/carto>.
Pour visualiser les emplacements, il suffit d'entrer un code postal ou le nom d'une commune

d) Traitement

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière en vue d'être réutilisés ou recyclés.



Seul 8 % des articles sont ni réutilisables (du fait de leur état) ni recyclables (du fait de leur matière). Ils sont alors détruits par des entreprises spécialisées, à la charge du Relais.

5. GESTION DES DECHETERIES



Les **déchèteries** sont des **espaces clos, aménagés et gardiennés** où les **habitants** du territoire du SMICTOM LGB peuvent **déposer les déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.**

a) Un réseau de 7 déchèteries

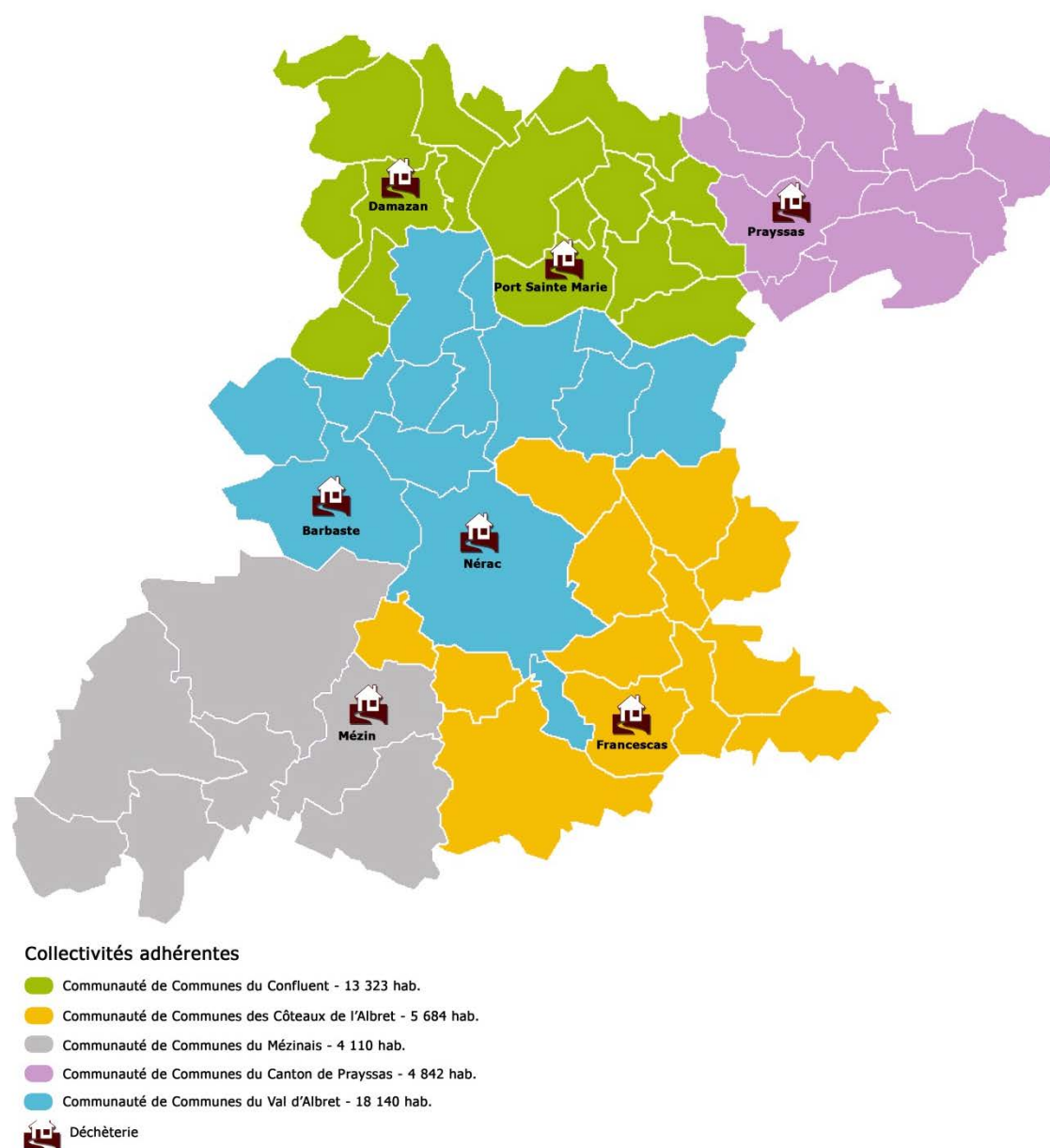


Figure 9 : Le réseau des déchèteries

Elles sont ouvertes aux horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BARBASTE	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
DAMAZAN	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h
FRANCESSAS	Fermé	9h - 12h	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
MEZIN	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h
NERAC	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PORT SAINTE MARIE	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PRAYSSAS	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

Tableau 27 : Horaires d'ouverture des déchèteries

b) Déchets acceptés

A DEPOSER DANS LES BENNES	
LES METAUX	Objets exclusivement métalliques : radiateurs, cadres de vélo, récipients vides et non souillés,...
LES CARTONS BRUNS	Tous les cartons d'emballage secs, vidés et pliés.
LES DECHETS VERTS	Feuilles, tontes de pelouse, tailles de haie, petits élagages, branchages.
LES GRAVATS	Déchets inertes et matériaux de démolition : béton, parpaings, briques, tuiles, ciment, céramiques, vaisselle et pots de fleurs.
LE BOIS NON TRAITÉ (A) ET TRAITÉ(B)	Bois non traité et non peint : palettes, planches, caisses, ... Panneaux de contreplaqués, panneaux agglomérés et mélaminés, bois peints, meubles vernis, peints ou mélaminés,...
LE TOUT-VENANT	Ensemble des déchets pour lesquels il n'existe pas de filière de recyclage : matelas, polystyrène, ... (hors toxiques)
A DEPOSER DANS LES COLONNES SPECIFIQUES	
LES HUILES DE VIDANGE	Huiles de vidange usagées des véhicules des particuliers.
LES TEXTILES	Vêtements, chaussures liées par paire, petite maroquinerie (sacs à main, ceintures,...) et linge de maison.
LES LAMPES USAGEES	Tubes fluorescents dits « néons », lampes fluocompactes dites « basse consommation », lampes sodium haute et basse pression, lampes à vapeur de mercure et lampes à LED.
LES HUILES ALIMENTAIRES	Huiles végétales (arachide, olive, colza, tournesol,...) utilisées pour les cuissons et les fritures.
A DEPOSER DANS LES BACS SPECIFIQUES	
LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)	<p><u>Dans la palette-box des écrans</u> : téléviseurs, moniteurs,...</p> <p><u>Dans la palette-box des Petits Appareils en Mélange (PAM)</u> :</p> <p>Petit électroménager (aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser,...), Matériels audiovisuels, informatiques et de télécommunication (imprimantes, téléphones,...), Outils de bricolage et de jardinage (perceuses, scies circulaires,...) A déposer au sol aux emplacements réservés : Gros électroménager froid (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs,...) Gros électroménager hors froid (lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle,...)</p>
A REMETTRE AU GARDIEN	
LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	<p>Produits pâteux : peintures, colles, vernis,...</p> <p>Acides et bases : acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, ...</p> <p>Solvants : white spirit, acétone, alcool,...</p> <p>Produits phytosanitaires : Insecticides, fongicides, raticides, désherbants,...</p> <p>Batteries et Piles</p> <p>Radiographies</p>
LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	<p>Pour les particuliers en automédication uniquement</p> <p>Déchets piquants, coupants et tranchants : aiguilles, seringues, scalpels, lames, bandelettes, lancettes,...</p> <p>En cas de transport pour le compte d'autrui, faire une demande spécifique (renseignements auprès du gardien)</p>

Nouveauté 2015 : Une benne pour le mobilier usagé sur la déchèterie de Nérac



Dans le cadre du programme **Écomobilier**, le SMICTOM LGB s'est engagé au côté de ValOrizon pour maximiser la valorisation des meubles usagés. Ainsi, il a été décidé **d'installer, d'ici 2018, dans toutes les déchèteries, des bennes de collecte pour prendre en charge le mobilier usagé.**

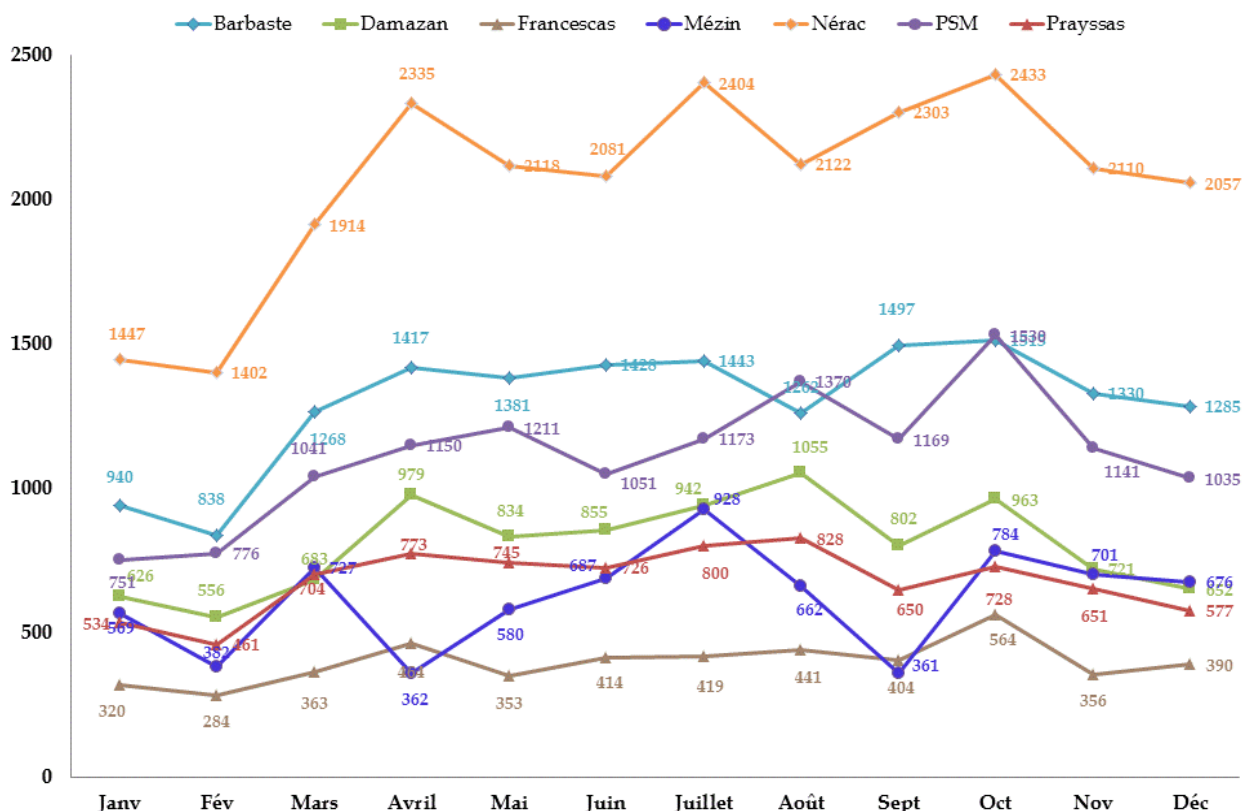
Ce dispositif a été initié, en janvier 2015, par l'installation de la **première benne Écomobilier** sur la déchèterie de Nérac.

Tous les meubles usagés (tables, chaises, armoires, fauteuils, lits,...) ainsi que les matelas et le mobilier de jardin peuvent être déposés dans cette benne. **Une fois collectés ils seront triés par matière, puis recyclés ou valorisés.**

Par ailleurs, le bois traité est collecté avec le bois non traité dans les bennes bois.

c) Fréquentation des déchèteries

En 2015, les déchèteries du SMICTOM LGB ont accueilli près de 84 000 visiteurs, soit environ 7000 visiteurs par mois répartis de la manière suivante :



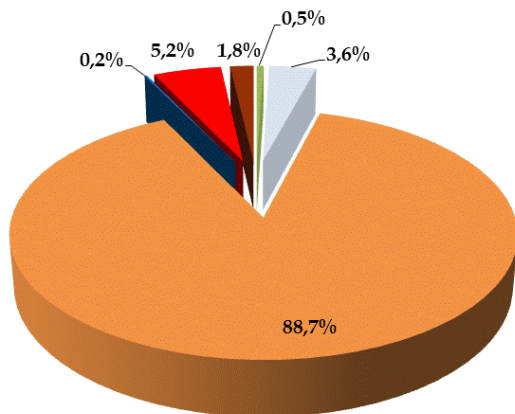
Graphique 5 : Evolution de la fréquentation des déchèteries pendant l'année 2015

	Fréquentation 2014	Fréquentation 2015	Taux d'évolution entre 2014 et 2015
BARBASTE	14 173	15 604	+10%
DAMAZAN	9 769	9 668	-1%
FRANCESCAS	4 253	4 772	+12%
MEZIN	7 475	7 419	-0,7%
NERAC	23 571	24 726	+5%
PORT SAINTE MARIE	13 524	13 398	-1%
PRAYSSAS	7 672	8 177	+6%
TOTAL	80 437	83 764	+4%

Tableau 28 : Evolution de la fréquentation des déchèteries entre 2014 et 2015

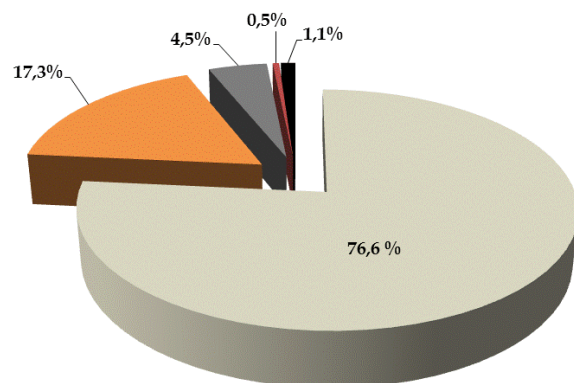
Les graphiques suivants apportent des précisions sur la répartition des visites sur chacune des déchèteries.

DECHETERIE DE BARBASTE



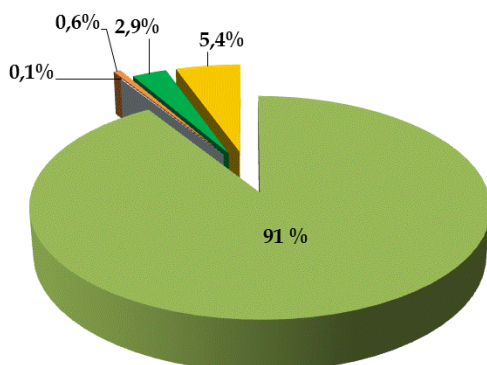
- Habitants de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Habitants de la Communauté de Communes du Mézinais
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes du Mézinais
- Artisans de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Val d'Albret

DECHETERIE DE DAMAZAN



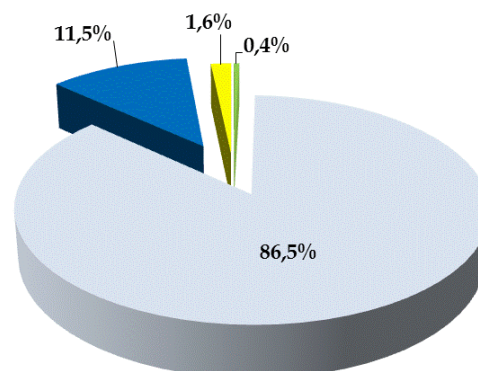
- Habitants de la Communauté de Communes du Confluent
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes du Confluent
- Artisans de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Confluent

DECHETERIE DE FRANCESCAS



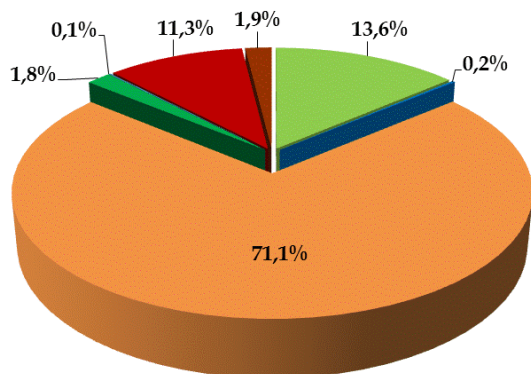
- Habitants de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Habitants de la Communauté de Communes du Mézinais
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret

DECHETERIE DE MEZIN



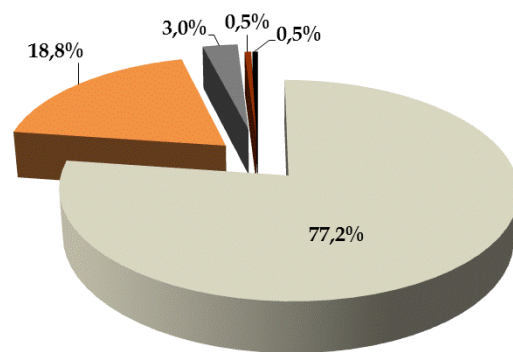
- Habitants de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Habitants de la Communauté de Communes du Mézinais
- Artisans de la Communauté de Communes du Mézinais
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Mézinais

DECHETERIE DE NERAC



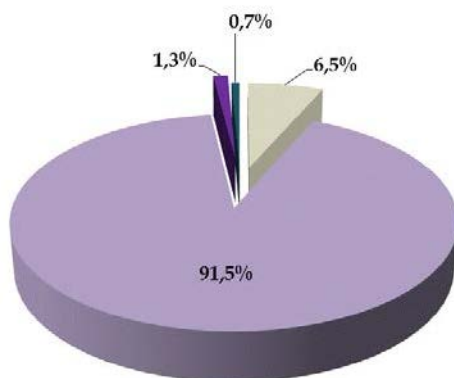
- Habitants de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Habitants de la Communauté de Communes du Mézinais
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes du Mézinais
- Artisans de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Val d'Albret

DECHETERIE DE PORT SAINTE MARIE



- Habitants de la Communauté de Communes du Confluent
- Habitants de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Artisans de la Communauté de Communes du Confluent
- Artisans de la Communauté de Communes du Val d'Albret
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Confluent

DECHETERIE DE PRAYSSAS



- Habitants de la Communauté de Communes du Confluent
- Habitants de la Communauté de Communes du Canton de Prayssas
- Artisans de la Communauté de Communes du Canton de Prayssas
- Communes adhérentes à la Communauté de Communes du Canton de Prayssas

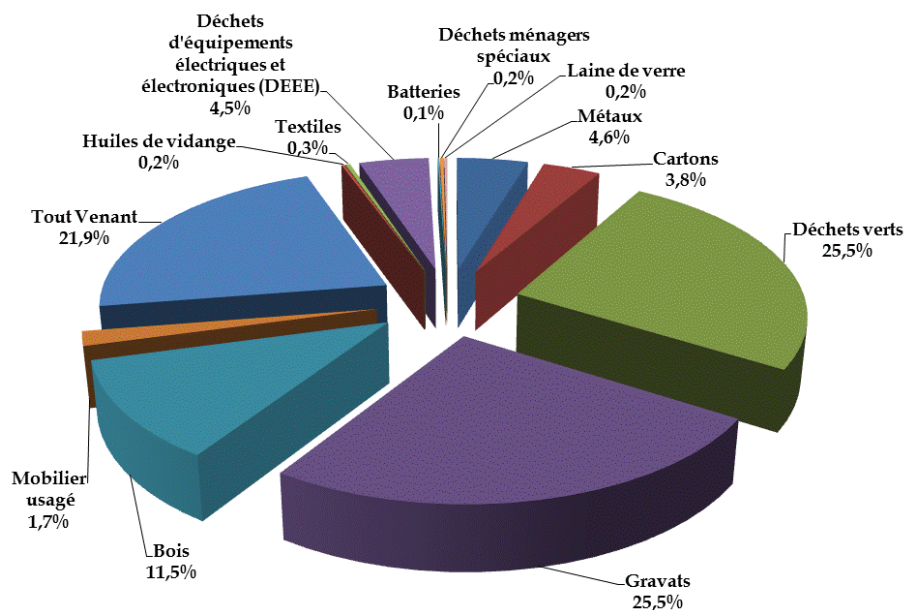
d) Tonnages collectés

8 260 tonnes de déchets ont été collectés en déchèterie en 2015, soit une performance de collecte de 179,2 kg/hab./an (contre 165,5 kg/hab./an en 2014). Les performances de collecte ont augmenté de près de 8% entre 2014 et 2015.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages des déchets collectés en 2015.

	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
METAUX	70,3	40,2	24,6	38	103,2	66,8	39,1	382,2
CARTONS	46,2	30,3	15,1	31,4	129,2	34,5	24,5	311,2
DECHETS VERTS	385,9	262,8	100,1	112,9	697,7	375,1	169,6	2 104,1
GRAVATS	494,9	212,2	84,4	91,8	672,1	332,8	206,6	2 094,8
BOIS	171,2	108,1	46,1	97,9	250,3	180,8	98,2	952,6
MOBILIER USAGÉ					139,4			139,4
TOUT-VENANT	332,9	242,3	101	156,9	416,8	345,7	214,1	1 809,7
HUILES DE VIDANGE	2,2	1,9	1,9	2,5	4,4	3,3	1	17,2
HUILES ALIMENTAIRES	0,3	0,4	0,2	0,1	0,4	0,3	0,3	2
TEXTILES	4	3,8	1,3	1,5	8	4,2	2,5	25,3
LAMPES	1,1							1,1
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUE (DEEE)	64,2	40	27	35,6	101,4	68,1	37,9	374,2
BATTERIES	1,2	1,5	0,3	0,9	1,5	1,9	1,2	8,5
PILES	1,2							1,2
DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	2,5	3	1	0,9	5	3,4	3,1	18,9
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,1	0,02	0	0,03	0,1	0,08	0,06	0,39
RADIOGRAPHIES	0,2							0,2
LAINE DE VERRE	11,8	5,2						17
TOTAL								8 260

Tableau 29 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie



Graphique 6 : Répartition des tonnages collectés par matériau

	Tonnages collectés 2014	Performance de collecte 2014 (kg/hab./an)	Tonnages collectés en 2015	Performance de collecte 2015 (kg/hab./an)	Taux de variation des performances entre 2014 et 2015
METAUX	388,1	8,4	382,2	8,3	-1,2%
CARTONS	309,9	6,7	311,2	6,8	+1,5%
DECHETS VERTS	1 925,8	41,7	2 104,1	45,6	+9,4%
GRAVATS	1 882,2	40,8	2 094,8	45,4	+11,3%
BOIS	526,9	11,4	952,6	20,7	+81,6% (1)
MOBILIER USAGÉ			139,4	3	
TOUT-VENANT	2 178,9	47,2	1 809,7	39,2	-17% (2)
HUILES DE VIDANGE	14,6	0,3	17,2	0,4	+33%
HUILES ALIMENTAIRES	2,2	0,05	2	0,04	-20%
TEXTILES	24,4	0,5	25,3	0,55	+10%
LAMPES	0,7	0,02	1,1	0,02	0%
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUE (DEEE)	343,6	7,5	374,2	8,1	+9%
BATTERIES	9,9	0,2	8,5	0,18	-10%
PILES	1,7	0,04	1,2	0,03	-25%
DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	17,7	0,4	18,9	0,4	0%
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,32	0,007	0,39	0,008	+14%
RADIOGRAPHIES	0,2	0,004	0,2	0,004	0%
LAIN DE VERRE	4,9	0,1	17	0,4	+300% (3)
TOTAL	7 632	165,5	8 260	179,2	+8,3%

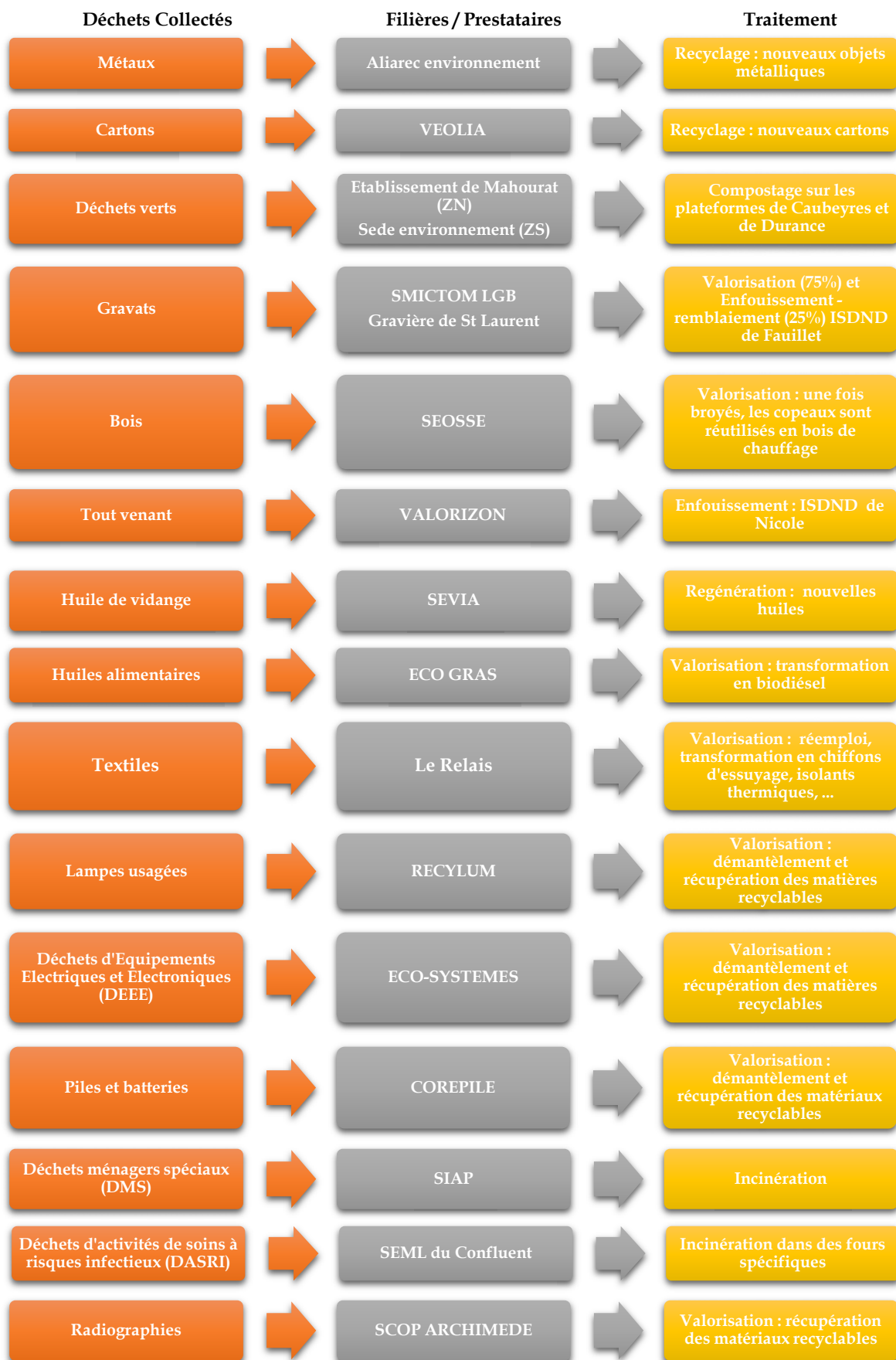
Tableau 30 : Evolution des tonnages et des performances des déchets collectés en déchèterie

(1) et (2) : Ces variations s'expliquent par la mise en place de la collecte du bois traité dans les bennes bois avec le bois non traité. Ceci a permis de détourner ces tonnages de bois traité du tout-venant. Ainsi, il a pu être valorisé énergétiquement au lieu d'être enfoui.

(3) : Cette hausse s'explique par le fait que la collecte de la laine de verre sur les déchèteries de Barbaste et de Damazan a débuté courant 2014.

e) Traitement

La figure suivante présente les filières de traitement et de recyclage en fonction du type de déchets collectés sur les déchèteries du Syndicat.



Légende :
 (ZN) : Zone nord
 (ZS) : Zone sud

Figure 10 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

6. EXPLOITATION DE L'ISDND DE FAUILLET

a) Présentation de l'installation

Exploitée en régie par le SMICTOM LGB, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Fauillet est située au lieu-dit « Lalanne de Saint Germain » et s'étend sur une surface de près de 8 Ha.

L'arrêté préfectoral n°2011325-008 du 21 novembre 2011 encadre l'exploitation de ce site.

b) Exigences législatives et environnementales

Protection des sols

Pour prévenir toute pollution, les alvéoles sont isolées du milieu naturel par de l'argile compactée recouverte de géo-membranes qui complètent l'étanchéité de la zone.

Collecte et traitement des lixiviats

Un réseau de drains en fond d'alvéoles permet de récupérer les lixiviats (eaux de pluie qui ont percolé à travers les déchets et les plastiques). Des puits équipés de pompes permettent de capter les eaux en fond d'alvéoles. Elles sont dirigées, ensuite, vers la station d'épuration de Marmande.

Collecte et traitement des Biogaz

Généré lors de la dégradation naturelle des matières organiques, les biogaz sont aspirés par le réseau de captage. Des puits verticaux permettent d'aspirer ce gaz et de le diriger vers une torchère où il est brûlé à une température de 1 200°C.

Contrôles semestriels des gaz en sortie de torchère

L'analyse de la qualité du biogaz capté est assurée par une société agréée par le ministère de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Surveillance de la nappe phréatique

Semestriellement, des analyses de la nappe phréatique sont réalisées par le contrôle des eaux issues des piézomètres périphériques au site.

Gestion des eaux de ruissellement

Les eaux pluviales internes au site sont récupérées dans des bassins. Après contrôle et analyse, elles repartent dans le milieu naturel.

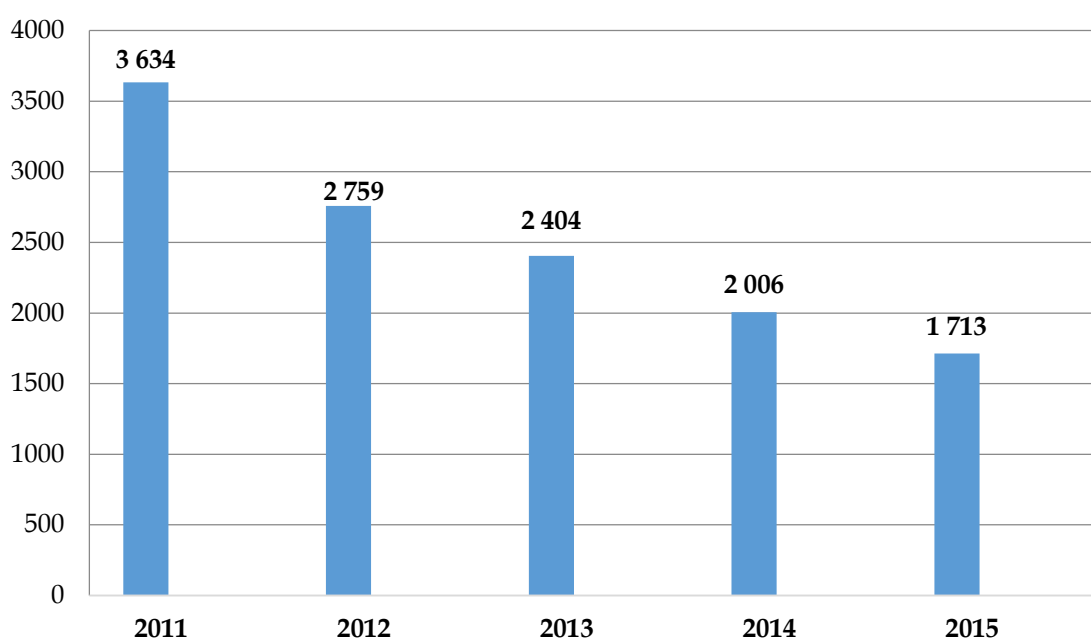
c) Tonnages traités

Près de 1 712 tonnes de D.I.B. ont été traités en 2015 (2 006 tonnes en 2014). Soit une diminution de 14,6%. Ces tonnages sont en constante diminution ces cinq dernières années.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages des déchets traités en 2015.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
ISDND de Fauillet	115,9	130,9	149	162,4	165,7	149,3	133,4	158,9	138,9	147,9	139,3	120,9	1 712,5

Tableau 31 : Tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet en 2015



Graphique 7 : Evolution des tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet sur 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015

IV. SITUATION FINANCIÈRE

I. TARIFS APPLICABLES EN 2015

Prestations		Tarifs 2015	
Traitement pour Fauillet (DIB et plastiques)		103,00 € /tonne + TGAP en vigueur	
Collectivités adhérentes	Collecte et traitement des déchets verts	140,20 €/heure	
	Collecte des Ordures ménagères	161,45 €/heure	
	Collectes sélectives	28,00 €/heure	
	Participations coût déchèteries	22,00 €/habitant	
Traitement Tarif bois		30,00 € TTC/tonne	
Traitement Tarif Déchets verts		33,00 € TTC/tonne	
Location caissons compacteurs sous-contrat et caissons ouverts	Compacteur 20 m ³ (neuf)	400,00 €/mois	
	Compacteur 15 m ³ (neuf)	358,00 €/mois	
	Compacteur 8 m ³ (occasion)	226,00 €/mois	
	Compacteur (occasion)	210,00 €/mois	
	Caisson ouvert (sous contrat)	222,00 €/trimestre	
Location caissons ouverts occasionnels	Caisson ouvert 20 m ³	62 € pour 2 jours 30 € par jour supplémentaire	
	Caisson ouvert 15 m ³ occasion	51 € pour 2 jours 25 € par jour supplémentaire	
Enlèvement et Transport des caissons		Sous-contrat 2015	Occasionnels 2015
Enlèvement et Transport caissons ouverts ou caissons compacteurs	de 0 à 30 km	62,00 €/rotation	67,00 €/rotation
	de 31 à 40 km	89,00 €/rotation	92,00 €/rotation
	de 41 à 60 km	105,00 €/rotation	108,00 €/rotation
	de 61 à 70 km	115,00 €/rotation	118,00 €/rotation
	de 71 à 80 km	120,00 €/rotation	123,00 €/rotation
DECHETS MENAGERS SPECIAUX			
Nature du déchet		Prix €HT/tonne	
Peinture, filtre, emballage		600	
Solvants		650	
Acides, bases, produits inconnus		1 150	
Phytosanitaires, produits comburants		1 450	
Aérosols		1 650	

Tableau 32 : Tarifs applicables en 2015

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 4 901 758,75	G 5 726 511,81
	Section d'investissement	B 666 516,64	H 1 326 099,19
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 280 789,20
	Report en section d'investissement (001)	D	J 320 228,87
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 5 568 275,39	= G+H+I+J 7 653 629,07
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 512 000,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 512 000,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 4 901 758,75	= G+I+K 6 007 301,01
	Section d'investissement	= B+D+F 1 178 516,64	= H+J+L 1 646 328,06
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 6 080 275,39	= G+H+I+J+K+L 7 653 629,07

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 512 000,00	L
105	Acquisition bennes	372 600,00	
113	PAV	19 200,00	
114	Acquisition de véhicules de collecte	118 100,00	
24	Aménagement déchèteries	2 100,00	

Tableau 33 : Vue d'ensemble du compte administratif 2015

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 153 945,00	1 027 202,53	30 413,65		96 328,82
012	Charges de personnel et frais assimilé	2 044 000,00	1 983 385,09	253,73		60 361,18
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 605 200,00	1 520 876,81			84 323,19
Total des dépenses de gestion courante		4 803 145,00	4 531 464,43	30 667,38	0,00	241 013,19
66	Charges financières	32 130,00	20 416,03	7 541,46		4 172,51
67	Charges exceptionnelles	703 085,00	1 013,80			702 071,20
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	204 502,00				
Total des dépenses réelles de fonct.		5 742 862,00	4 552 894,26	38 208,84	0,00	947 256,90
023 (2)	Virement à la section d'investissement (
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	296 327,00	310 655,65			-14 328,65
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		296 327,00	310 655,65	0,00	0,00	-14 328,65
TOTAL		6 039 189,00	4 863 549,91	38 208,84	0,00	932 928,25
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	111 000,00	111 930,27			-930,27
70	Produits des services, domaine et vent	470 000,00	480 195,11			-10 195,11
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	3 978 400,00	3 938 444,44			39 955,56
75	Autres produits de gestion courante	34 000,00	34 124,03			-124,03
Total des recettes de gestion courante		4 593 400,00	4 564 693,85	0,00	0,00	28 706,15
76	Produits financiers		224,53			-224,53
77	Produits exceptionnels	20 000,00	16 593,43			3 406,57
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires	1 145 000,00	1 145 000,00			
Total des recettes réelles de fonct.		5 758 400,00	5 726 511,81	0,00	0,00	31 888,19
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 758 400,00	5 726 511,81	0,00	0,00	31 888,19
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 280 789,20				

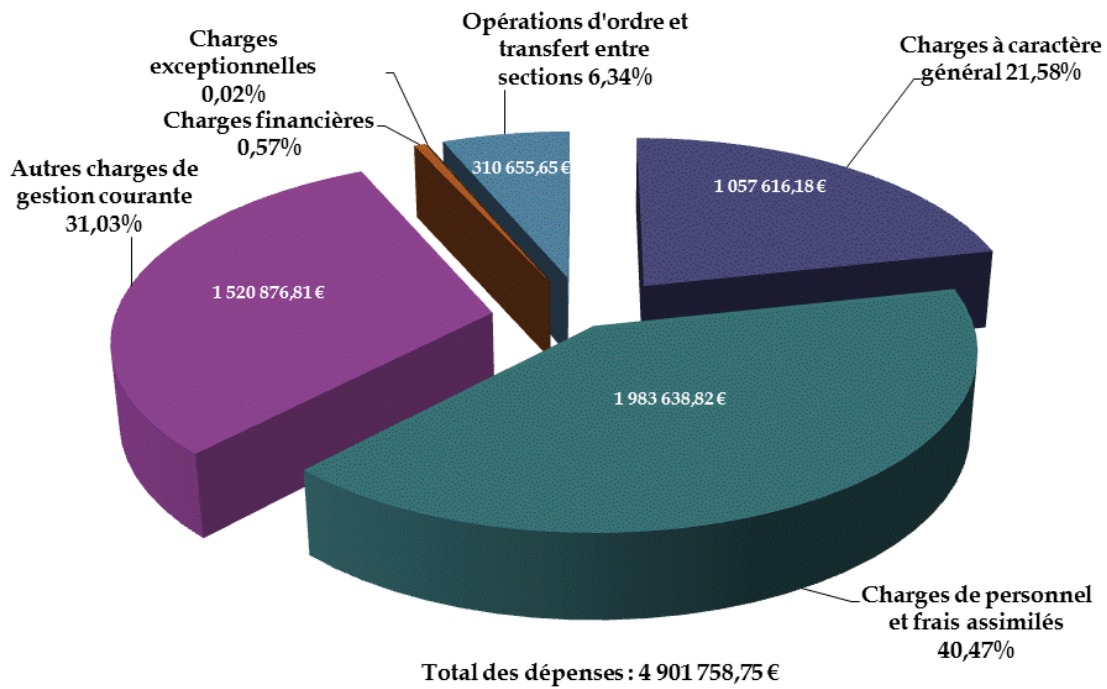
(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

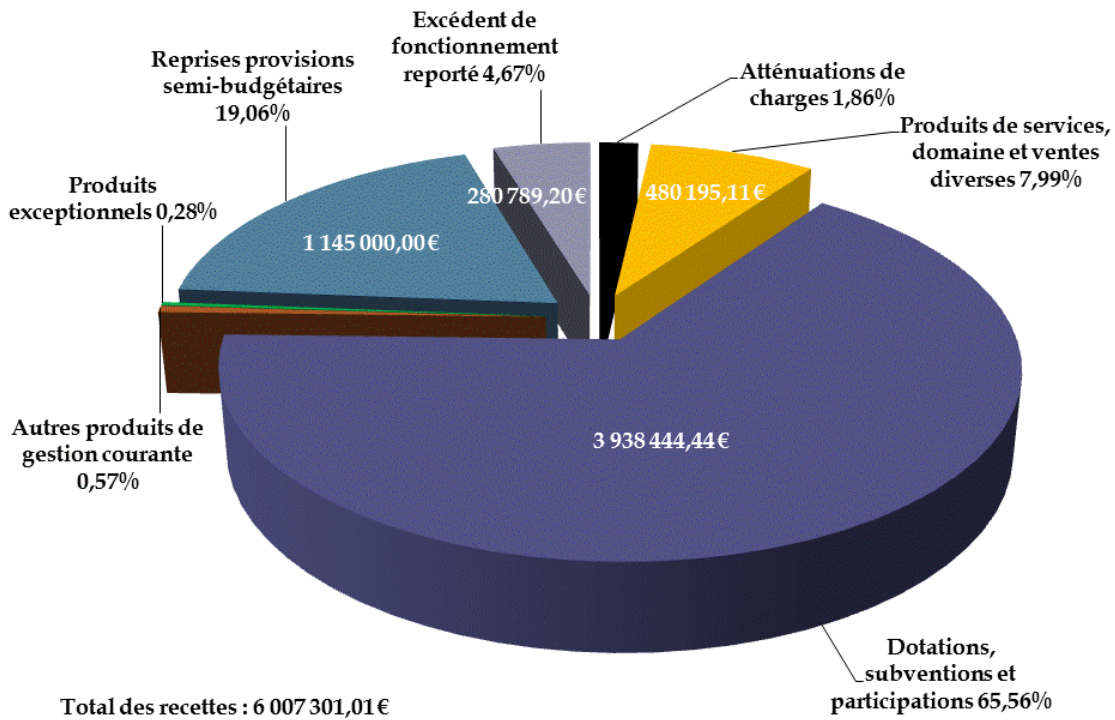
Tableau 34 : Section de fonctionnement du compte administratif 2015

DÉPENSES



Graphique 8 : Répartition des dépenses de fonctionnement

RECETTES



Graphique 9 : Répartition des recettes de fonctionnement

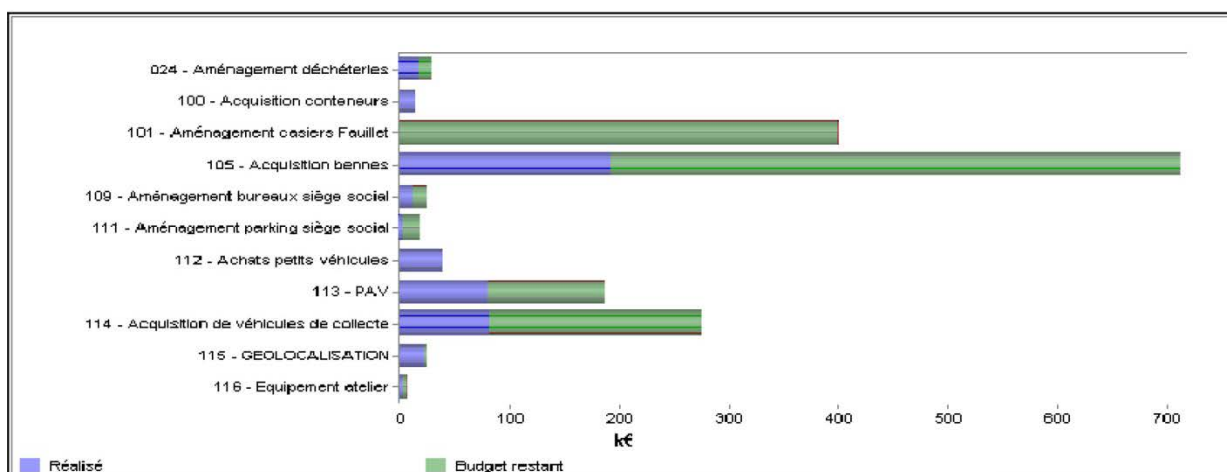
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	5 582,00			5 582,00
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	2 750,00	2 748,00		2,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	1 738 200,00	466 150,80	512 000,00	760 049,20
Total des dépenses d'équipement		1 746 532,00	468 898,80	512 000,00	765 633,20
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	197 900,00	197 617,84		282,16
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	103 924,00			
Total des dépenses financières		301 824,00	197 617,84	0,00	282,16
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		2 048 356,00	666 516,64	512 000,00	765 915,36
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 048 356,00	666 516,64	512 000,00	765 915,36
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	1 000 000,00	600 000,00		400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		1 000 000,00	600 000,00	0,00	400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	64 000,00	65 443,54		-1 443,54
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	350 000,00	350 000,00		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 800,00			
Total des recettes financières		431 800,00	415 443,54	0,00	-1 443,54
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		1 431 800,00	1 015 443,54	0,00	398 556,46
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	296 327,00	310 655,65		-14 328,65
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		296 327,00	310 655,65	0,00	-14 328,65
TOTAL		1 728 127,00	1 326 099,19	0,00	384 227,81
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		320 228,87			

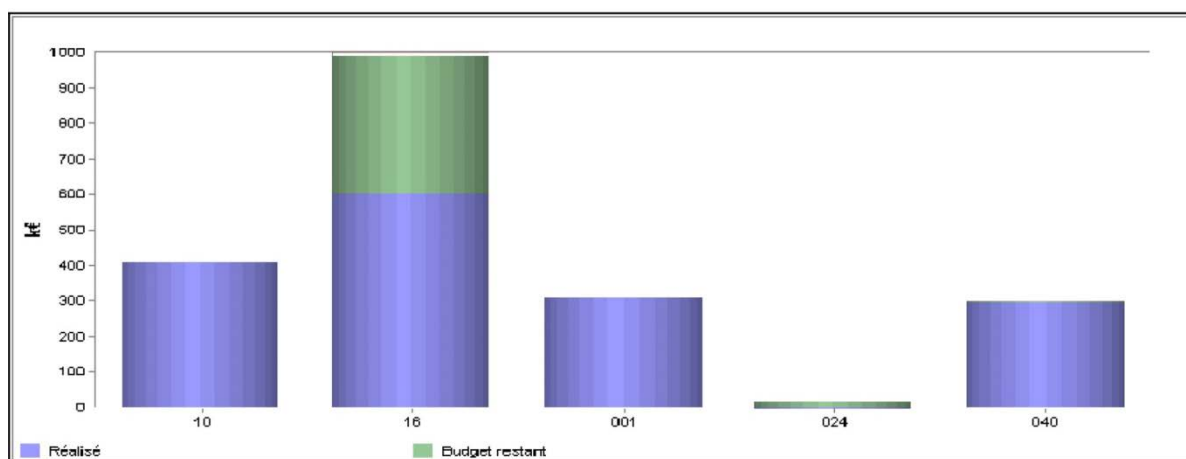
Tableau 35 : Section d'investissement du compte administratif 2015

Détail des opérations d'équipement Dépenses 2015



Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
024	Aménagement déchèteries	30 150,00	17 967,96	59,60%
100	Acquisition conteneurs	14 000,00	13 320,00	95,14%
101	Aménagement casiers Feuillet	400 000,00	0,00	0,00%
105	Acquisition bennes	714 200,00	191 966,78	26,88%
109	Aménagement bureaux siège social	25 000,00	11 787,30	47,15%
111	Aménagement parking siège social	20 000,00	3 600,00	18,00%
112	Achats petits véhicules	39 000,00	38 316,00	98,25%
113	PAV	189 000,00	80 286,00	42,48%
114	Acquisition de véhicules de collecte	276 600,00	84 000,00	30,37%
115	GEOLOCALISATION	25 000,00	22 152,76	88,61%
116	Equipement atelier	5 250,00	2 754,00	52,46%
	TOTAL DEPENSES	1 738 200,00	466 150,80	26,82%

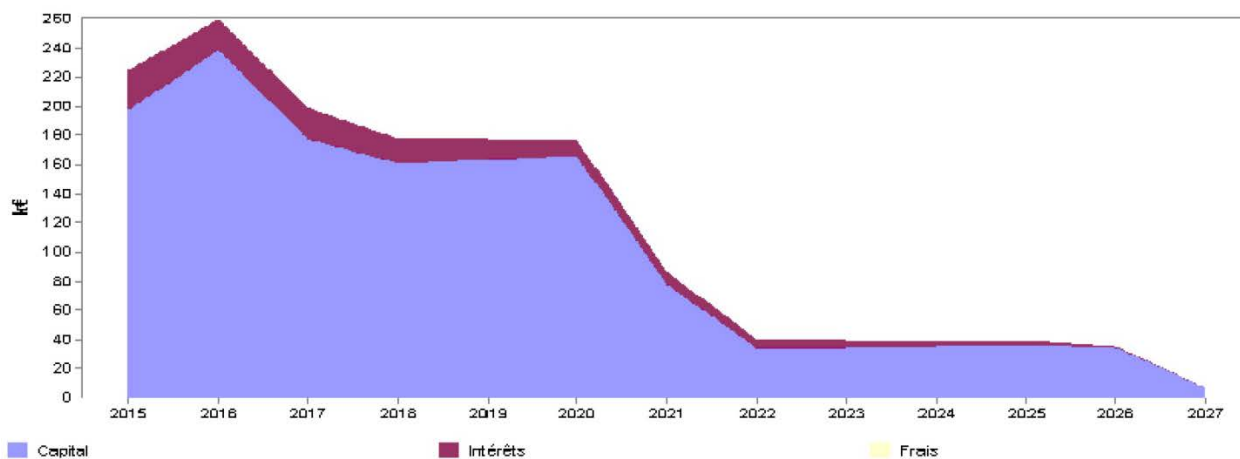
Vue d'ensemble par chapitre d'investissement Recettes 2015



Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Budget	Real.+Eng.+Encours	% Réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	414 000,00	415 443,54	100,35%
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00	600 000,00	60,00%
001	Excédent d'investissement reporté	320 229,00	320 228,87	100,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	17 800,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	296 327,00	310 655,65	104,84%
	TOTAL RECETTES	2 048 356,00	1 646 328,06	80,37%

3. ÉTAT DES EMPRUNTS

ÉVOLUTION DES REMBOURSEMENTS PAR ANNÉE



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2015	197 617,84	26 746,55	0,00	224 364,39
2016	238 729,60	21 174,33	0,00	259 903,93
2017	178 030,99	20 827,62	0,00	198 858,61
2018	160 964,68	17 018,50	0,00	177 983,18
2019	163 495,66	14 052,52	0,00	177 548,18
2020	166 097,67	11 015,55	0,00	177 113,22
2021	78 249,55	7 904,82	0,00	86 154,37
2022	34 293,20	5 577,04	0,00	39 870,24
2023	35 005,42	4 429,82	0,00	39 435,24
2024	35 738,50	3 261,74	0,00	39 000,24
2025	36 493,08	2 072,16	0,00	38 565,24
2026	34 769,74	860,50	0,00	35 630,24
2027	6 941,69	50,08	0,00	6 991,77

Graphique 10 : Evolution des remboursements par année

4. ÉTUDE DES COÛTS DE SERVICES – ANNÉE 2015

Section de fonctionnement	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S. P.A.P.	C.S. P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
dépenses							
cpte 60-achats & varia* de stocks	16 252,87 €	184 144,46 €	35 493,47 €	36 581,00 €	7 768,30 €	1 827,12 €	282 067,22 €
Cpte 61- autres charges externes	4 178,80 €	176 944,54 €	40 439,85 €	50 100,64 €	13 034,68 €	4 913,96 €	289 612,47 €
Cpte 62- autres services extérieurs	1 273,85 €	3 048,67 €	405,06 €	247,55 €	193,87 €	10,45 €	5 179,45 €
Cpte 63 – impôts et taxes	366,76 €	3 399,76 €	1 435,59 €	592,51 €	205,92 €	14,41 €	6 014,95 €
TOTAL 011	22 072,28 €	367 537,43 €	77 773,97 €	87 521,70 €	21 202,77 €	6 765,94 €	582 874,09 €
Cpte 63 taxes sur rémunérations	2 257,91 €	21 899,88 €	3 674,28 €	1 478,75 €	790,77 €	100,52 €	30 202,11 €
Cpte 64 – charges de personnel	92 088,02 €	953 194,54 €	132 703,35 €	69 785,82 €	44 056,61 €	5 779,28 €	1 297 607,62 €
TOTAL 012	94 345,93 €	975 094,42 €	136 377,63 €	71 264,57 €	44 847,38 €	5 879,80 €	1 327 809,73 €
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	421,11 €	4 306,19 €	78 644,69 €	871,30 €	347,42 €	88,41 €	84 679,12 €
art. 66111 – intérêts des emprunts	0,00 €	4 951,34 €	0,00 €	3 678,91 €	- €	- €	8 630,25 €
art. 661121 et 661122 – ICNE	0,00 €	-668,41 €	0,00 €	114,31 €	- €	- €	782,72 €
Art. 668 – garanties financières	0,00 €	140,00 €	0,00 €	140,00 €	- €	- €	280,00 €
Cpte 67 – charges exceptionnelles	0,00 €	10 516,28 €	1 013,80 €	- €	- €	- €	11 530,08 €
Cpte 68 – dotations aux amortissements	2 862,60 €	195 715,55 €	9 579,96 €	48 362,26 €	4 583,20 €	1,49 €	261 105,06 €
TOTAL	119 701,92 €	1 557 592,80 €	303 390,05 €	211 724,43 €	70 980,77 €	12 735,64 €	2 276 125,61 €
Cpte 1641 – capital des emprunts	0,00 €	138 062,92 €	0,00 €	9 920,32 €	- €	- €	147 983,24 €
TOTAL GENERAL	119 701,92 €	1 695 655,72 €	303 390,05 €	221 644,75 €	70 980,77 €	12 735,64 €	2 424 108,85 €

Section de fonctionnement	ATELIER	TOTAL COLLECTE OM	C.S. P.A.P.	C.S. P.A.V.	DECHETS VERTS	CAISSONS	TOTAL COLLECTES
recettes							
Cpte 013 atténuation de charges	4 699,49 €	51 710,28 €	8 506,52 €	4 408,14 €	28,33 €	3,75 €	69 356,51 €
Cpte 70 prestations-redevances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	220,92 €	35 567,12 €	35 788,04 €
Art. 7088 reprise des matériaux	402,60 €	0,00 €	36 048,31 €	61 297,19 €	- €	- €	97 748,10 €
TOTAL 70	402,60 €	- €	36 048,31 €	61 297,19 €	220,92 €	35 567,12 €	133 536,14 €
74718 CNASEA		8979,33	- €	- €	- €	- €	8 979,33 €
7478- soutiens éco organismes	0,00 €	0,00 €	85 768,56 €	160 177,85 €	- €	- €	245 946,41 €
TOTAL 74- Dota*-participations	0,00 €	8 979,33 €	85 768,56 €	160 177,85 €	0,00 €	0,00 €	254 925,74 €
TOTAL 75- Autres produits	0,00 €	2 159,56 €	1 338,24 €	- €	521,64 €	- €	4 019,44 €
TOTAL 76- Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- €	- €	- €	- €
7718- produits exceptionnels	0,00 €	1 843,55 €	0,00 €	- €	- €	- €	1 843,55 €
775 Cessions	0,00 €	7 036,44 €	1 941,76 €	- €	4 629,36 €	- €	13 607,56 €
778-Remb.Divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 77- produits exceptionnels	0,00 €	8 879,99 €	1 941,76 €	0,00 €	4 629,36 €	0,00 €	15 451,11 €
TOTAL 78- rep. Sur provision	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	5 102,09 €	71 729,16 €	133 603,39 €	225 883,18 €	5 400,25 €	35 570,87 €	457 818,39 €
74741- Participa* des adhérents	0,00 €	1 297 883,73 €	62 722,77 €	62 396,85 €	85 960,08 €	- €	1 508 963,43 €
Cpte 28 – amortissements	2 862,60 €	195 715,55 €	0,00 €	- €	4 583,20 €	1,49 €	203 162,84 €
10222-F.C.-T.V.A.	20,01 €	55 701,20 €	0,00 €	- €	2 873,86 €	- €	58 595,07 €

à financer OU excédent	-114 599,83 €	-1 485 863,64 €	-169 786,66 €	14 158,75 €	-65 580,52 €	22 835,23 €	-1 818 307,22 €
TOTAL GENERAL	-111 717,22 €	-1 372 509,81 €	-169 786,66 €	4 238,43 €	-58 123,46 €	22 836,72 €	-1 704 532,55 €

COÛT DES SERVICES	-2,42 €	-159,87 €	59,36 €	2,68 €	-148,18 €		
COÛT DES SERVICES SANS FCTVA	-2,42 €	-166,36 €	-59,36 €	2,68 €	-155,51 €		
COÛT A L'HABITANT	-2,42 €	-29,77 €	-3,68 €	0,09 €	1,26 €	0,50 €	36,98 €

Section de fonctionnement	TRAITEMENT VALORIZON	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	COMMUNICA*	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
dépenses						
Cpte 60-achats & varia* de stocks		11 475,02 €	70 294,80 €	378,96 €	22 452,66 €	386 668,66 €
Cpte 61- autres charges externes		64 710,80 €	186 165,50 €	643,54 €	23 272,11 €	564 404,42 €
Cpte 62- autres services extérieurs		3 415,12 €	3 525,05 €	3 193,53 €	17 314,47 €	32 627,62 €
Cpte 63 – impôts et taxes		69 802,91 €	973,57 €	- €	- €	76 791,43 €
TOTAL 011	0,00 €	149 403,85 €	260 958,92 €	4 216,03 €	63 039,24 €	1 060 492,13 €
Cpte 63 taxes sur rémunérations		509,11 €	7 276,12 €	556,16 €	4 618,45 €	43 161,95 €
Cpte 64 – charges de personnel		29 094,21 €	385 722,10 €	27 376,45 €	200 676,49 €	1 940 476,87 €
TOTAL 012	0,00 €	29 603,32 €	392 998,22 €	27 932,61 €	205 294,94 €	1 983 638,82 €
Cpte 65 – autres charges de gestion courante	1 187 516,65 €	411,09 €	179 200,55 €	1 676,02 €	67 393,38 €	1 520 876,81 €
art. 66111 – intérêts des emprunts		- €	16 654,01 €	- €	1 462,29 €	26 746,55 €
art. 661121 et 661122 – ICNE		- €	1 627,10 €	- €	308,49 €	-2 718,31 €
Art. 668 – garanties financières		3 249,25 €	5 981,48 €	- €	- €	9 510,73 €
Cpte 67 – charges exceptionnelles		- €	650,00 €	- €	- €	12 180,08 €
Cpte 68 – dotations aux amortissements			26 774,33 €	- €	2 864,90 €	290 744,29 €
TOTAL	1 187 516,65 €	182 667,51 €	881 590,41 €	33 824,66 €	339 746,26 €	4 901 471,10 €
Cpte 1641 – capital des emprunts	- €	- €	39 994,07 €	- €	9 640,53 €	197 617,84 €
TOTAL GENERAL	1 187 516,65 €	182 667,51 €	921 584,48 €	33 824,66 €	349 386,79 €	5 099 088,94 €

Section de fonctionnement	TRAITEMENT VALORIZON	TRAITEMENT FAUILLET	TOTAL DECHETERIES	COMMUNICA*	ADM. GENERALE	TOTAL GENERAL
recettes						
Cpte 013 atténuation de charges	- €	1 109,73 €	10 456,62 €	1 091,09 €	29 916,32 €	111 930,27 €
Cpte 70 prestations-redevances	- €	245 122,30 €	- €			280 910,34 €
Art. 7088 reprise des matériaux	- €		101 536,67 €			199 284,77 €
TOTAL 70	- €	245 122,30 €	101 536,67 €	- €	- €	480 195,11 €
74718 CNASEA	- €				6 752,27 €	15 731,60 €
7470- soutiens éco organismes	- €		45 878,83 €	29 578,00 €	- €	321 403,24 €
TOTAL 74- Dota* participations	0,00 €	0,00 €	45 878,83 €	29 578,00 €	6 752,27 €	337 134,84 €
TOTAL 75- Autres produits	0,00 €	- €	- €	- €	30 054,91 €	34 074,35 €
TOTAL 76- Produits financiers	0,00 €	- €	- €	- €	224,53 €	224,53 €
7718- produits exceptionnels	- €	- €	420,00 €		- €	2 263,55 €
775 Cessions	- €		650,00 €		- €	14 257,56 €
778-Remb.Divers			0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL 77- produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	1 070,00 €	0,00 €	0,00 €	16 521,11 €
TOTAL 78- rep. Sur provision	0,00 €	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	795 000,00 €	1 145 000,00 €
TOTAL	0,00 €	596 232,03 €	158 942,12 €	30 669,09 €	861 948,03 €	2 125 080,21 €
74741- Participa* des adhérents	1 088 455,35 €	- €	1 003 890,82 €	- €	- €	3 601 309,60 €
Cpte 28 – amortissements	0,00 €	- €	26 774,33 €	- €	2 864,90 €	232 802,07 €
10222-F.C.-T.V.A.	0,00 €	- €	6 133,24 €	- €	715,23 €	65 443,54 €

à financer OU excédent	-1 187 516,65 €	413 564,52 €	-722 648,29 €	-3 155,57 €	522 201,77 €	-2 776 390,89 €
TOTAL GENERAL	-1 187 516,65 €	63 564,52 €	-729 734,79 €	-3 155,57 €	-278 858,63 €	-2 675 763,12 €

COÛT DES SERVICES	-99,27 €	37,11 €	-15,83 €	-0,07 €	11,33 €	-58,04 €
COÛT DES SERVICES SANS FCTVA	-99,27 €		-15,96 €	-0,07 €	-6,05 €	-59,46 €

COÛT A L'HABITANT	-	25,76 €	-6,21 €	15,83 €	0,07 €	-6,05 €
--------------------------	----------	----------------	----------------	----------------	---------------	----------------

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014 REPORTE 280 789,00 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 6 007 178,81 €

ANALYSE DES COÛTS DES SERVICES – ANNEE 2015

COLLECTIVITES	HEURES O.M.	HEURES P.A.P.	HEURES P.A.V.	HEURES D.V.	TOTAL
C.C.Val d'Albret	3 522,23	1574,30	516,50	310,25	5923,28
C.C.Côteaux d'Albret	634,03	0,00	288,50	0,00	922,53
C.C.C.Prayssas	781,2	0,00	220,00	0,00	1001,2
C.C.MEZINAIS	816,55	0,00	237,50	0,00	1054,05
C.C.CONFLUENT	2831,31	1286,00	316,50	82	4515,81
TOTAL	8 585,32	2 860,30	1 579,00	392,25	13 416,87

TONNAGE O.M.	POPULATION Déchèteries
4 707,33	18 140
1 475,00	5 684
1 256,50	4 842
1 066,55	4 110
3 457,32	13 323
11 962,70	46 099

PRECISIONS

seul le temps passé en collecte O.M. (sans les pauses, les trajets et le temps de vidage) est comptabilisé pour le calcul des participations.
pour la collecte des P.A.V., le total des heures enregistrées par le chef de service, a été reparti selon le nombre de PAV par commune, sur l'ensemble du territoire nous avons 75 PAV et 42 bornes VERRE en épar nous avons procédé au lavage et à la désinfection des colonnes de tri sélectif ; 84 heures ont été comptabilisées.
pour le traitement des O.M., la répartition a été calculée à partir du tonnage facturé par Valorizon, divisé par la population totale 2015, soit 0,2595 T/hab.

sur le CSDU de FAUILLET, nous avons traité 1713 tonnes de D.J.B.

Tableau 36 : Etude des coûts par service – Année 2015

5. MARCHÉS PUBLICS ET CONSULTATIONS

Service	Objet	Attribution
PAV	Achat d'un polybenne d'occasion	Garage MONPEYSEN SAS
OM - CS	Fourniture, mise en œuvre, formation et maintenance d'un logiciel d'exploitation de la collecte des ordures ménagères	NOVACOM Services
PAV	Acquisition d'un caisson amovible équipé d'une grue de levage pour la collecte des colonnes PAV	TRUCK Carrosserie 47
PAV	Acquisition de colonnes pour points apports volontaires VERRE	QUADIA
CS	Fourniture et livraison de deux bennes à ordures ménagères d'occasion ou de démonstration d'un volume de 16m3	BRYN Toulouse
OM	Fourniture de deux châssis carrossés par deux bennes à ordures ménagères d'un volume de 16m3	HAMECHER Toulouse
OM	Fourniture et livraison d'une benne à ordures ménagères d'occasion d'un volume de 16m3 châssis cabine bus avec reprise d'une BOM Premium carrossée par SEMAT mise en circulation en 01/1998	BRYN Toulouse
PAV	Fourniture d'un polybenne d'occasion	ETS PERDOMINI
Siège	Fourniture d'un véhicule de service	Automobiles Marmandaises
Déch	Fourniture d'un véhicule de service suite incendie	Patrick ROIG
Déch	Fourniture d'un véhicule utilitaire de type "Jumper"	BRYN Toulouse
PAV	Fourniture d'un système de pesée embarquée pour PAV	TRUCK Carrosserie 47
PAV	Fourniture de colonnes PAV pour les journaux et emballages	QUADIA
OM	Fourniture de 100 conteneurs 770 l	TUCOM Bernard SARL
Siège	Réalisation d'un coin repas / Petite salle de réunion	Antropik architecture / Ent Cloupeau / Les compagnons de la peintures / Perez & Fils

V. PRESPECTIVES 2016

Réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement 2016-2020

Face aux enjeux financiers liées à l'augmentation prévisible du prix du traitement des déchets et afin d'atteindre les objectifs de réduction et de valorisation fixés par la réglementation, le SMICTOM LGB va poursuivre ses efforts et ses actions autour de :

- L'optimisation des collectes et de la maîtrise des coûts tout en assurant un service de qualité ;
- L'intensification du tri et de la valorisation des déchets ;
- L'information du public

Après un lourd travail de mise en œuvre d'une comptabilité analytique, de recensement des besoins et d'élaboration des projets d'investissements, le temps est aujourd'hui à la planification des réalisations. Ceci passe par l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Ce Plan Pluriannuel d'Investissement est d'abord un **outil de programmation des investissements envisagés pour les quatre ans à venir**, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation. En se basant sur les capacités financières du SMICTOM LGB (participations, excédent, capacité d'endettement), il nous renseigne sur la réalisabilité de nos investissements.

Le PPI est de ce fait aussi un **outil de bonne gestion**.

Principaux investissements à prévoir	Montant
Achats de véhicules Adaptation des collectes, renouvellement du parc	1 500 000 €
Réhabilitation du ISDND de Fauillet Investissement pour le suivi trentenaire	500 000 €
Site unique (étude et réalisation) HQE Siège administratif, garages, atelier, station de lavage, vestiaires	1 500 000 €
Collecte sélective en PAV Mise à niveau et renouvellement	300 000 €
Actions innovantes Valorisation avant traitement	200 000 €

Depuis 2014, il y a une stabilisation du résultat final de la collectivité, les modifications en cours (collectes OM, sélectives, PAV) avec l'optimisation des services permettent de planifier un retour de la capacité d'autofinancement positive jusqu'à la capacité de renouvellement d'une benne par an à partir de 2017.

La capacité de désendettement

Durée des emprunts égale à la durée d'amortissement (ex : 5 ans pour un véhicule) ce qui permettra tous les cinq ans d'investir sur plus de 700 000€ soit au moins 4 BOM.

Achats de véhicules :

2016 : 350 000€ de reste à réaliser 2015 (2 BOM) et 2 BOM nouvelles, 1 poly benne CS

2017 : 1 BOM

2018 : 1 BOM - soit en 2018 le renouvellement complet du parc (6 tournées).

2019 : 1 Polybenne CS (soit le renouvellement du parc 2 poly bennes)

Réhabilitation de l'ISDND de Fauillet :

Etudes : 50 000€

Réhabilitation (fin de l'arrêté d'autorisation d'exploitation) : 400 000€

Investissement et suivi trentenaire : 50 000€

Site unique :

Etude de faisabilité (lieu, capacité, optimisation) : 50 000€

Achat et aménagement du terrain : 200 000€

Construction bâtiment : 1 000 000€

Station de lavage : 100 000€

Quai de transfert : 150 000€

Points d'Apport Volontaire pour la collecte sélective :

Pack de base de 4 500€ (trois colonnes), renouvellement et augmentation du nombre de points avec harmonisation du système de relevage.

Objectif d'environ 100 points (72 actuellement)

Renouvellement 35 points.

Actions innovantes :

Etudes et éventuellement investissement, en adéquation avec propositions du Plan Départemental, sur des techniques qui permettront d'atteindre :

- **les objectifs de prévention règlementaires d'ici 2020 :**
 - Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 : - 7% **DMA** (déchets ménagers et assimilés) hors déchets inertes,
 - Loi de Transition Energétique : -10% **DMA** déchets inertes compris
 - Instauration de la redevance spéciale

- **les objectifs de réduction de l'enfouissement de 50%**, par rapport à 2010, notamment par la valorisation des produits collectés :
 - organique (compostage)
 - énergétique (filière bois et déchets verts)

Liste des figures, tableaux et graphiques

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population	5
Figure 2 : Les instances du SMICTOM LGB	6
Figure 3 : Organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers	16
Figure 4 : Bilan 2015 des collectes des déchets ménagers	17
Figure 5 : Fréquences de collecte des ordures ménagères sur le territoire du SMICTOM LGB	19
Figure 6 : Organisation de la collecte sélective	24
Figure 7 : Synoptique du tri des déchets recyclables	34
Figure 8 : Les filières de recyclage	36
Figure 9 : Le réseau des déchèteries	43
Figure 10 : Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie	50
Tableau 1 : Répartition des compétences entre SMICTOM LGB et ValOrizon	3
Tableau 2 : Population, superficie et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB	4
Tableau 3 : Caractéristiques du personnel	7
Ce taux d'absentéisme est en diminution. Il s'élevait à 11,79 en 2014. Tableau 4 : L'absentéisme en 2015	7
Tableau 5 : Liste des animations scolaires réalisées en 2015	14
Tableau 6 : Liste des visites sur sites effectuées en 2015	14
Tableau 7 : Fréquences et temps de collecte des ordures ménagères par commune sur le territoire du SMICTOM LGB	21
Tableau 8 : Tonnages des ordures ménagères collectées et performances de collecte	21
Tableau 9 : Fréquences et jours de collecte des déchets recyclables en porte à porte	26
Tableau 10 : Tonnages des déchets recyclables collectés sur ce secteur	27
Tableau 11 : Evolution des tonnages des déchets recyclables collectés sur ce secteur	27
Tableau 12 : Tonnages et ratios de collecte des déchets recyclables sur ce secteur	28
Tableau 13 : Tonnages des déchets recyclables collectés avant la réorganisation de la collecte sélective	28
Tableau 14 : Bilan des tonnages des déchets recyclables collectés avant la réorganisation de la collecte sélective	28
Tableau 15 : Tonnages des déchets recyclables collectés après la réorganisation de la collecte sélective	29
Tableau 16 : Emplacements des points tri sur le territoire du SMICTOM LGB	31
Tableau 17 : Emplacements des bornes à verre sur les communes test	31
Tableau 18 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone nord	32
Tableau 19 : Tonnages des déchets recyclables collectés en points tri zone sud	32
Tableau 20 : Tonnages des déchets recyclables collectés dans les Trisacos avant passage au point tri	33
Tableau 21 : Tonnages, évolutions et performances de collecte des déchets recyclables en apport volontaire	33
Tableau 22 : Bilan sur le tri des déchets recyclables	35
Tableau 23 : Evolution des tonnages et des performances de tri	35
Tableau 24 : Jours de collecte des déchets verts en porte à porte	38
Tableau 25 : Tonnages des déchets verts collectés en porte à porte	39
Tableau 26 : Tonnages des textiles collectés en apport volontaire	41
Tableau 27 : Horaires d'ouverture des déchèteries	43
Tableau 28 : Evolution de la fréquentation des déchèteries entre 2014 et 2015	46
Tableau 29 : Tonnages des déchets collectés en déchèterie	48
Tableau 30 : Evolution des tonnages et des performances des déchets collectés en déchèterie	49
Tableau 31 : Tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet en 2015	52
Tableau 32 : Tarifs applicables en 2015	53
Tableau 33 : Vue d'ensemble du compte administratif 2015	54
Tableau 34 : Section de fonctionnement du compte administratif 2015	55
Tableau 35 : Section d'investissement du compte administratif 2015	57
Tableau 36 : Etude des coûts par service – Année 2015	61
Tableau 37 : Marchés publics et consultations passés au cours de l'année 2015	62
Graphique 1 : Répartition de la population du SMICTOM LGB	4
Graphique 2 : Evolution du tonnage et des performances de collecte des ordures ménagères	22
Graphique 3 : Comparaison des performances de tri du Syndicat avec le niveau départemental, régional et national (Source Eco-emballages et Ecofolio - données 2014)	35
Graphique 4 : Evolution des performances de tri	36
Graphique 5 : Evolution de la fréquentation des déchèteries pendant l'année 2015	45
Graphique 6 : Répartition des tonnages collectés par matériau	48
Graphique 7 : Evolution des tonnages traités sur l'ISDND de Fauillet sur 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015	52
Graphique 8 : Répartition des dépenses de fonctionnement	56
Graphique 9 : Répartition des recettes de fonctionnement	56
Graphique 10 : Evolution des remboursements par année	59

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES LOT-GARONNE ET BAÏSE**

17, avenue du 11 novembre
47190 AIGUILLON

Tél : 05 53 79 83 30 - Fax : 05 53 79 83 31

www.smictomlgb.fr

